

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 578 61-39
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 4^e SEANCE

Séance du Mercredi 5 Juin 1974.

SOMMAIRE

1. — **Eloge funèbre** (p. 2489).
MM. le président, Chirac, Premier ministre.
2. — **Hommage de bienvenue à une délégation de la Diète poïonaise** (p. 2490).
3. — **Politique générale.** — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2490).
MM. le Premier ministre, le président.
MM. Jean-Pierre Cot, le président, le Premier ministre, Labbé.
Renvoi de la suite du débat.
4. — **Commémoration du débarquement allié en Normandie** (p. 2503).
M. le Premier ministre.
5. — **Ordre du jour** (p. 2503).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

ELOGE FUNEBRE

M. le président. Mesdames, messieurs (Mmes et MM. les députés se lèvent), dans la nuit du 26 au 27 avril, notre collègue Léon Feix, qui s'était rendu à la Martinique afin de participer à la campagne de l'élection présidentielle, se trouva pris d'un malaise subit et après quelques heures il décédait.

Déjà au mois de juillet dernier, au cours d'un voyage qu'effectuait en Union soviétique une délégation de notre bureau, sa santé avait inspiré de sérieuses inquiétudes. Les épreuves et les fatigues accumulées, si elles laissaient intactes les énergies

de l'âme, avaient porté dans l'appareil de la vie organique de fines et secrètes blessures. Dès lors, la prudence conseillait de modérer le rythme et de ménager les forces. Mais ce n'était pas là un langage qu'il fût aisé de faire entendre à un lutteur de cette trempe. C'est dans le mouvement de l'action que la fin devait le surprendre, à son poste de combat en quelque sorte, portant la parole pour ses idées, pour son parti : autour de lui l'équipe fraternelle des militants, une foule chaleureuse, ces hommes et ces femmes d'outre-mer auxquels de longue date il portait affection. C'est bien une telle dernière image qu'il aurait souhaité que nous conservions de lui. Il nous semble qu'elle relate et qu'elle résume en quelques traits tout le parcours de cette vie qui va s'achever.

Léon Feix était l'un de ces hommes qui, sans doute par l'effet des circonstances mais aussi et surtout par l'exigence d'une vocation, font de l'engagement politique leur véritable raison d'être. La conviction qu'ils se sont formée devient partie intégrante de leur personnalité ; elle règle leur comportement et ils lui consacrent leur temps et leurs forces sans les mesurer. De même leur confère-t-elle une remarquable capacité de s'adapter aux différentes formes d'activités, aux emplois et aux missions qui, selon l'époque et l'événement, s'imposent à eux pour le meilleur service de leur idéal et de leur dessein.

Il était né le 12 juillet 1908 à Forges, dans le département de la Corrèze. Son père, selon une très ancienne tradition limousine, se partageait entre une petite exploitation de culture et la migration hivernale vers les chantiers parisiens. Le bienfait d'avoir une famille, si modeste qu'en soit la condition, fut retiré à Léon Feix quand il avait l'âge de onze ans. La volonté, l'intelligence, la soif d'apprendre et le goût d'expliquer font de lui un instituteur. Après quatre ans d'enseignement, le voici en 1932 appelé à diriger une coopérative agricole, ainsi en contact avec les problèmes concrets, avec les producteurs. Dans une France menacée de l'extérieur par l'ascension du nazisme, minée de l'intérieur par la récession économique, Léon Feix fait campagne pour le Front populaire et s'inscrit au parti communiste dont il devient, en 1936, le secrétaire pour le département du Lot. C'est la première période de l'engagement politique : celle du militant légal.

La seconde s'ouvre dans les premiers temps de la guerre : officier, il est frappé de suspicion, puis de poursuites ; condamné dans les confusions de la panique et de l'exode, il n'est pas dans sa nature de se soumettre, il s'échappe. Arrêté plus tard en Algérie, il réitère l'option du refus, il s'évade du camp de Bossuet. Le militant légal est devenu le militant de l'ombre, le clandestin, le rebelle.

Après la Libération, le voici journaliste à Paris, bientôt membre du comité central du parti communiste français, puis conseiller de l'Union française. Le militant légal est reparu et le parlementaire s'annonce. Mais à certains signes on voit que le révolutionnaire, le rebelle, n'a peut-être pas dit son dernier mot. Léon Feix s'était voué avec passion à soutenir la cause des peuples colonisés qui revendiquaient leur indépendance. Peut-être, comme il en est d'autres exemples, le fait d'avoir été un orphelin le mettait-il mieux à même d'éprouver de façon sensible ce que représente, non seulement pour les hommes mais pour les peuples, la conscience d'une aliénation, la frustration d'une identité, la disparité des droits et des chances. L'énergie qu'il mettait à se tenir pour solidaire de leur lutte l'exposa de nouveau à une demande de poursuites. Mais, cette fois, la prévention ne dépassa pas le barrage de l'immunité.

En novembre 1962, par le choix des électeurs d'Argenteuil, qui sera toujours renouvelé, et en mars 1973 au premier tour, Léon Feix devient membre de notre assemblée. Le voici dès lors, et dans tout le cours de ces législatures, assidu à nos travaux, membre de la commission des affaires étrangères ne laissant passer aucun débat de politique extérieure sans y marquer son intervention, participant à d'autres grands débats politiques ou législatifs, déposant des propositions de loi et de très nombreuses questions écrites ou orales, enfin porté à la vice-présidence de notre assemblée, et nul n'a oublié qu'il dirigeait nos discussions avec une objectivité scrupuleuse, mais aussi avec finesse et, pourquoi ne pas le dire, avec bonhomie.

On peut le considérer, par l'importance de ses contributions, comme un véritable coauteur de la loi du 24 décembre 1968 sur les libertés syndicales. Cette loi, qui fut d'ailleurs votée par l'unanimité de notre assemblée, fournit ainsi un exemple que les hommes de bonne volonté, à quelque groupe qu'ils appartiennent, se souvenant qu'il fut l'un des leurs, méditeront.

Faudrait-il cependant manifester quelque surprise à voir que celui qui avait été un clandestin et un rebelle et qui ne reniait point ce passé, dont la fougue de ses propos faisait parfois survivre les sortilèges, se fût si aisément montré non seulement apte à notre fonction mais si parfaitement digne d'elle ? A la

vérité, nous ne voyons pas de contradiction à cela. Des hommes comme lui peuvent choisir le combat de l'ombre et le combat de la violence quand la répression les y provoque, quand l'incompréhension les y réduit, quand le refus s'éternise et quand rien d'autre ne peut être tenté. Mais il ne s'agit pour eux que de moyens d'exception, liés au déni de justice et qui doivent disparaître avec celui-ci.

De nos règles et même de nos usages, Léon Feix observait et assurait l'application sans nulle réticence, car il y voyait tantôt la garantie d'un travail ordonné et efficace, tantôt le signe de la considération que le mandat donné par le peuple mérite que l'on accorde à ceux qui l'exercent.

L'instituteur de Corrèze, le militant du Lot, l'évadé d'Alger, le révolutionnaire, le patriote, le député d'Argenteuil, enfin le vice-président de l'Assemblée nationale, c'était toujours le même homme, l'homme Léon Feix, et cet homme était profondément humain, sensible, généreux, enthousiaste. Je puis à mon tour en porter témoignage. Au hasard des voyages, des réunions du bureau, des rencontres, je crois que je commençais à le connaître et j'aurais aimé continuer d'aller au devant de lui sur un chemin qui était déjà celui de l'amitié. C'est là un sentiment qui pourrait exister plus librement entre nous si nous prenions garde plus souvent à ce que nous avons en commun.

Dans ce moment où nous sommes réunis pour adresser à sa famille, à ses proches, aux membres de son groupe, nos condoléances et l'expression de notre tristesse, nous sommes unanimes pour rendre hommage à l'extrême sincérité de ce destin.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. M. le président vient, en termes émouvants, de rendre hommage à la mémoire de Léon Feix. Simplement, mais de tout cœur, j'associe le Gouvernement à cet hommage.

J'ai toujours été frappé par la compétence et la courtoisie de Léon Feix, courtoisie dont il a d'ailleurs fait preuve tout particulièrement — et nombre d'entre vous s'en souviennent — lorsqu'il a eu l'occasion, comme vice-président, de diriger vos travaux.

Originaire de la Corrèze, département qui m'est cher, Léon Feix est resté, depuis son plus jeune âge, fidèle à ses convictions, aussi bien dans la Résistance que dans sa vie politique et parlementaire.

Son dévouement à la chose publique, à la France, a été exemplaire, sans aucun doute, et mérite donc notre respect. Au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, j'exprime à sa famille, à ses amis, ma sincère sympathie et je les assure que nous prenons part au deuil qui les a frappés.

— 2 —

HOMMAGE DE BIENVENUE A UNE DELEGATION DE LA DIETE POLONAISE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de la Diète polonaise (*Vifs applaudissements*) conduite par M. Stanislaw Gucwa, maréchal de la Diète.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues.

— 3 —

POLITIQUE GENERALE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le 2 avril dernier, Georges Pompidou est mort, laissant au monde l'exemple admirable de son sacrifice au service de la France. Pendant plus de dix ans, il avait, d'abord comme Premier ministre du général de Gaulle, puis comme chef de l'Etat, conduit notre pays sur la voie du progrès.

Vous comprendrez que je tiens, au moment où je viens me présenter devant vous pour la première fois dans les fonctions de chef du Gouvernement, à lui rendre avec émotion, respect et reconnaissance l'hommage qui lui est dû.

D'abord, pour des raisons personnelles, parce que c'est lui qui m'a formé, amené à la vie politique, inculqué le sens du devoir et de l'Etat.

Ensuite, parce que les Français peuvent être fiers de l'œuvre accomplie depuis quinze ans et dont nous lui sommes redevables pour une part importante. Par-delà les querelles et les polémiques, nos petits enfants apprendront en effet dans leurs livres d'histoire que cette période fut une de celles où la France, sortant de la confusion et du désarroi, a retrouvé avec enthousiasme sa dignité et sa grandeur. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Mais notre dignité restaurée — et nous ne laisserons personne la remettre en cause — la France debout — et nous empêcherons quiconque de l'entraîner à nouveau dans les vertiges de la facilité ou de la démagogie (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche*) — nous avons aujourd'hui la lourde responsabilité de répondre à l'appel des Français.

Cet appel pour une nouvelle étape dans notre histoire a vibré lors de la dernière consultation du pays. Le président de la République l'a suscité et entendu. Le Gouvernement qu'il a nommé et qui se présente aujourd'hui devant vous saura y répondre.

Si les Français ont écarté la société collectiviste et bureaucratique... (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Henri Lavielle. C'est vraiment viscéral !

M. le Premier ministre. C'est un fait historique ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*) ... ils ont clairement exprimé leur volonté de progrès et de changement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Chacun pourra prendre la parole dans ce débat. Je vous serais donc reconnaissant, mes chers collègues, d'écouter M. le Premier ministre, qui ne peut pas exprimer l'opinion de l'opposition. Il n'est pas là pour cela !

M. le Premier ministre. Les Français ont clairement exprimé leur volonté de progrès et de changement. Il nous incombe de ne pas les décevoir, qu'il s'agisse de ceux qui se sont rassemblés autour du Président de la République ou de ceux qui, mettant en doute la capacité d'innovation ou d'imagination de la société libérale, avaient accepté les risques du programme commun.

C'est sur cette volonté de changement que s'est forgée une nouvelle majorité présidentielle, plus étendue que la précédente...

M. Guy Ducloux. 50 p. 100, 50 p. 100 !

M. le Premier ministre. ... mais qui sera unie et cohérente... (*Exclamations et sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Un député sur les bancs des radicaux de gauche. On verra !

M. le Premier ministre. ... parce qu'elle est rassemblée sur les options claires qui ont été définies par le Président de la République : une ambition pour la France, lui assurer sa place dans un monde dur et incertain ; une ambition pour les Français, construire avec eux et pour eux une société plus juste et plus heureuse.

M. Georges Carpentier. Il serait temps !

M. le Premier ministre. Ces deux ambitions ne sont pas séparables. Parce que le sort de chacun dépend du destin de la nation. Mais aussi parce que, dans le monde en bouillonnement qui nous entoure, un peuple n'est fort et respecté que s'il est en paix profonde avec lui-même. Et le vrai fondement de la paix intérieure, dans une société démocratique, c'est la pratique responsable de la liberté et le sentiment partagé de la justice. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Voilà pourquoi la tâche du Gouvernement, là votre, celle de l'ensemble des pouvoirs publics, est une. C'est une tâche historique de progrès et de changement.

Non pas, bien sûr, que beaucoup n'ait déjà été fait. Nul plus que moi, qui ai accédé à la vie politique sous la V^e République et qui ai eu l'honneur de servir sous l'autorité du général de Gaulle et du président Pompidou, n'est conscient de l'œuvre immense qui a été accomplie.

Mais cette œuvre même ne doit pas masquer l'ampleur des changements que le pays attend.

Il s'agit de passer d'une société encore engoncée dans des stratifications rigides qu'entretenaient l'esprit de caste et le poids de la bureaucratie (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche*) à une société profon-

dément différente, dont les marques essentielles soient la simplicité démocratique et une égalité vraie. Il s'agit, dans une conception moderne de la liberté, de la liberté réelle, de rendre aux hommes et aux femmes de ce pays le pouvoir de conduire leur vie. Il s'agit enfin, par une pratique renouvelée de la concertation entre tous les acteurs de la vie économique et sociale et, dans le domaine politique, par des rapports différents entre la majorité et l'opposition, de faire de la société française un modèle exemplaire de démocratie libérale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Tâche exaltante, tâche difficile.

Mais je crois profondément que le succès est à notre portée. Parce que les changements qu'il implique répondent à la volonté du Président de la République. Parce que le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger est déterminé à les accomplir. Parce que, je n'en doute pas, votre assemblée est disposée à jouer pleinement son rôle pour les rendre possibles.

Ce sera ainsi notre œuvre que d'avoir, dans un moment décisif de notre histoire, réalisé la transformation voulue par notre pays.

Une ambition pour la France. Donc une ligne directrice pour sa politique extérieure. Dans le monde difficile qui est le nôtre, les relations d'Etat à Etat doivent nécessairement tenir compte des rapports de force, car, en la matière, le réalisme est indispensable. Mais la politique étrangère de la France ne saurait être seulement réaliste. Elle doit continuer à être fondée sur des principes et sur un idéal.

Cet idéal, ces principes sont ceux qui découlent de notre conception même de la démocratie. Ils s'expriment dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce droit, nous le revendiquons pour nous. C'est pourquoi l'indépendance nationale restera l'objectif intangible de notre politique. L'indépendance, c'est-à-dire la capacité de prendre nous-mêmes, et librement, les décisions dont dépend notre destin, en fonction de nos intérêts tels que nous les concevons et des valeurs que nous reconnaissons.

Mais ce droit n'est pas notre privilège. Nous le reconnaissons à chaque peuple : nous souhaitons que chaque peuple ait la possibilité réelle de l'exercer. C'est pourquoi notre diplomatie sera conforme aux exigences d'une grande nation dont l'histoire se confond avec celle de la liberté. Par les moyens qui dépendent d'elle, elle s'emploiera à favoriser les progrès de la démocratie dans le monde entier.

C'est dans cet esprit que la politique extérieure de la France poursuivra avec persévérance les missions que lui ont assignées le général de Gaulle et le président Pompidou : concourir à la consolidation de la paix et au développement de la solidarité entre les nations, par nos propres moyens et par l'accomplissement de ce qui est la tâche de notre génération, la construction de l'Europe.

La consolidation de la paix. Elle repose sur la détente. Par tous les moyens dont elle dispose, la France contribuera à la poursuite et au développement de la politique de détente qu'elle a si largement contribué à engager.

Bien entendu, ce choix ne nous dispense pas du maintien de nos alliances, indispensables à notre sécurité dans le monde tel qu'il est, alliance auxquelles je confirme, naturellement, notre attachement résolu.

Il ne nous dispense pas non plus — je dois le dire très clairement — de l'effort indispensable pour disposer d'un potentiel militaire suffisant et notamment de moyens efficaces de dissuasion nucléaire.

Un député socialiste. Et J.-J. S.-S. ?

M. le Premier ministre. La sécurité du pays en dépend. (*Murmures sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

De même, nous ne pouvons négliger aucun des systèmes de défense de nature à répondre à des actions d'intimidation ou d'agression de faible niveau. Le Gouvernement poursuivra donc la modernisation de nos forces.

J'ajoute que la défense du pays n'existe que par les hommes qui la servent. Je veux notamment citer ici les personnels de carrière qui ont droit à la considération de l'ensemble des citoyens. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*) Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la condition militaire en accordant la priorité à ceux qui ont l'honneur de servir et supportent le poids du métier des armes : ceux qui assurent

l'encadrement direct et la formation des hommes et les techniciens de qualité responsables d'armements complexes et puissants.

Mais, en définitive, c'est bien sur la détente que reposent les chances d'une paix plus solide. Sur la détente, c'est-à-dire sur l'établissement progressif de rapports plus confiants entre tous les Etats du monde.

C'est donc à l'établissement et au renforcement de tels rapports que notre diplomatie s'attachera. En particulier, elle ne négligera rien de ce qui peut consolider des rapports de cette nature entre pays appartenant à des alliances militaires différentes. Nous entendons notamment poursuivre avec l'Union soviétique les consultations régulières qui se sont établies entre elle et nous sur les problèmes du monde. Et, s'agissant des conflits localisés, mais combien douloureux, qui déchirent certaines régions du monde, nous sommes disposés à toute initiative et à toute action qui pourraient être utiles à la cause de la paix.

La détente, gage de la paix, trouvera elle-même son fondement le plus solide dans l'établissement d'une solidarité véritable entre toutes les nations, solidarité qui implique d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, des relations de plus en plus étroites dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle, solidarité qui exige aussi, à l'égard des nations déshéritées, une coopération active et généreuse à leur développement.

La France entend, sur un plan de stricte égalité et de respect mutuel, développer sans relâche ses échanges et ses liens avec toutes les autres nations.

Il en est ainsi à l'égard des Etats-Unis auxquels nous unissons deux siècles d'amitié et de luttes communes. Il est clair que notre développement économique implique des liens étroits avec la première puissance économique du monde. C'est pourquoi nous souhaitons poursuivre et développer avec ce grand pays une coopération active et amicale sur un pied de stricte égalité. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il en est ainsi à l'égard des pays de l'Europe de l'Est, avec lesquels nous avons engagé, les premiers, une coopération qui se traduit par des échanges commerciaux, techniques, scientifiques accrus, et cela dans l'intérêt commun. Nous poursuivrons cette politique, conscients que ces pays font partie de l'Europe et que nous devons nous efforcer d'intensifier avec eux nos relations de toute nature.

Il en est ainsi à l'égard de la Chine, grande nation, peuple immense, avec laquelle nous avons renoué, il y a une dizaine d'années, des liens dont on mesure aujourd'hui toute l'importance. Nous souhaitons, par une coopération active, apporter notre concours à une expérience fondamentalement originale de notre siècle.

Enfin, nous entendons maintenir et développer nos échanges et nos relations avec les autres pays du monde.

Mais s'agissant de ceux qui souffrent encore du sous-développement, quand ce n'est pas de la faim, ces échanges et ces relations, cette coopération doivent être marqués par la volonté de tout mettre en œuvre pour les aider à accéder au développement. C'est une affaire de justice; c'est une affaire de raison, car notre univers ne sera pas un monde de paix aussi longtemps que les richesses y seront aussi inégalement réparties. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Notre politique d'aide et de coopération sera donc maintenue et développée. Elle le sera tout d'abord, cela va de soi, avec le Maghreb et les pays africains et malgache, auxquels nous unissons tant de liens forgés par l'histoire. Pour autant qu'ils le souhaitent, la coopération privilégiée qui a été établie avec eux restera, dans le respect scrupuleux de leur indépendance, un axe fondamental de notre politique.

C'est dans cette perspective qu'a été rétabli le ministère de la coopération. Nos amis africains et malgaches doivent savoir que la France est prête à poursuivre avec eux le dialogue exceptionnel qui s'est établi. Il conviendra sans doute de l'adapter à l'évolution des partenaires, mais avec la volonté de confirmer ainsi la solidité d'une amitié fondée sur des affinités profondes.

Par-delà ces relations exceptionnelles, c'est avec l'ensemble du tiers monde que doit se poursuivre la coopération des peuples riches avec ceux qui ne le sont pas. Dans cet esprit, la France fera notamment tout ce qui dépend d'elle pour que soit réalisée l'une des conditions d'un meilleur équilibre entre les nations: l'organisation nécessaire des marchés des produits de base, condition de la stabilisation, à un niveau satisfaisant pour tous, des prix des produits alimentaires et des matières premières.

En particulier, des accords de stockage, gérés et financés sur le plan international, sont souhaitables pour réduire les fluctuations aberrantes des cours que nous constatons depuis plusieurs années, notamment sur le blé, le sucre, le cacao ou les métaux. Ces mêmes accords devraient, s'agissant des millions d'hommes dont les besoins vitaux ne sont pas encore solvables, comporter une aide alimentaire financée par l'ensemble des pays riches.

Cependant, l'évolution du tiers monde au cours de la dernière décennie et, bien sûr, au cours des derniers mois, a fait apparaître combien la notion de développement est à la fois vaste et floue, dissimulant des inégalités et une diversité qui s'accroissent de plus en plus nettement.

Ainsi certains pays, naguère déshérités, se trouvent aujourd'hui, du fait de leurs ressources énergétiques, en mesure non seulement de financer leur propre progrès, mais aussi d'aider soit directement, soit par le canal des organisations internationales, les autres pays en voie de développement.

C'est dire que c'est l'ensemble de l'effort de coopération technique, économique et financière, qui devrait être réexaminé et réadapté. La France, pour sa part, est prête à contribuer activement à cette tâche nécessaire. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Je n'ai pas encore abordé le problème de l'Europe. C'est qu'à la vérité la politique européenne ne fait plus partie de notre politique étrangère. Elle est autre chose et ne se sépare plus du projet fondamental que nous formons pour nous-mêmes.

S'agissant de l'Europe, il est vrai, les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Mais nous avons aussi de puissants motifs d'espoir.

L'inquiétude. C'est un fait que la construction européenne a sérieusement pâti de la crise mondiale. Les progrès de l'union monétaire ont été mis en cause. Et voici qu'apparaissent des signes menaçants d'affaiblissement de l'unité commerciale elle-même. Enfin, la Grande-Bretagne demande que soient apportés au traité, qu'elle a pourtant signé et ratifié il y a un an, des aménagements qui remettraient en cause l'équilibre de l'accord conclu.

Pouvons-nous laisser se poursuivre une évolution aussi dangereuse? A aucun prix. La construction de l'Europe constitue pour la France, comme pour ses partenaires, la condition même d'une prospérité vraie et d'une puissance à la mesure du monde d'aujourd'hui. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Elle est l'œuvre que nous devons accomplir. Y renoncer, ce serait renoncer à l'essentiel.

Cela est vrai, d'abord en ce qui concerne l'acquis européen, et tout spécialement le Marché commun dans ses éléments principaux: la libre circulation des hommes, des capitaux et des biens et le Marché commun agricole.

La liberté des échanges au sein de la Communauté économique européenne a été, depuis quinze ans, le fondement du progrès économique et donc du progrès social de tous nos Etats. Quelles que soient les difficultés nouvelles créées dans certains pays — et notamment le nôtre — par l'apparition de lourds déficits commerciaux, elle doit être impérativement maintenue. La France fera tout ce qui dépend d'elle pour y parvenir.

Il en va de même en ce qui concerne la politique agricole commune: l'économie européenne lui doit une part importante de son équilibre et les agriculteurs de l'Europe ont trouvé en elle la condition même de leurs progrès. Aux yeux du Gouvernement français, il s'agit là d'une donnée intangible.

Quant à la demande britannique, elle ne nous paraît pas conciliable, disons-le franchement, avec les objectifs fondamentaux de la Communauté, non plus qu'avec les intérêts légitimes des huit autres partenaires. De même, il ne nous semble pas conforme, autant qu'il nous appartienne d'en juger, à l'intérêt des Britanniques qu'ils puissent un jour s'écarter à nouveau d'une Europe où ils ont été accueillis avec chaleur et amitié.

Sur tous ces points essentiels, la plus grande fermeté s'impose donc à la politique de la France. Le Gouvernement saura la manifester. *(Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Et j'ai la conviction que ce ne sera pas en vain. Car à côté des motifs d'inquiétude, les motifs d'espoir sont puissants. Il y a d'abord, et c'est l'essentiel, la volonté même de nos peuples. Habités maintenant à vivre ensemble, aimant cette Europe dont ils ont ressenti les bienfaits, ils n'admettraient pas que les gouvernements laissent se déliter la construction entreprise.

Il y a ensuite la détermination des Etats. Je pense notamment, mais pas seulement, à la République fédérale et à la République française. L'entretien fructueux que le Président de la République vient d'avoir, sitôt après son élection, avec le chancelier fédéral, a confirmé avec éclat cette volonté commune.

A compter du 1^{er} juillet, il reviendra à la France d'assumer pour six mois la présidence de la Communauté économique européenne.

Elle exercera cette présidence avec une conscience claire et forte de ses responsabilités et avec la volonté de tout mettre en œuvre pour sauvegarder l'acquis communautaire et permettre des progrès nouveaux.

Un député sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.
Le changement !

M. le Premier ministre. Quels progrès ? Ceux qui ont été tracés par les conférences des chefs d'Etat et de gouvernement. C'est-à-dire, d'une part, l'établissement progressif de politiques communes nouvelles dans des domaines essentiels comme l'énergie, les transports, l'environnement, la politique régionale, la politique sociale, afin de consolider la construction économique et d'en faire le départ d'une communauté humaine.

Mais aussi, et peut-être d'abord, dans le domaine politique : l'objectif retenu en commun est de réaliser d'ici à la fin de la décennie l'union européenne. Conformément à l'orientation tracée par le Président de la République, c'est aux yeux du Gouvernement une tâche capitale. Vous pouvez compter que tout sera fait, en ce qui le concerne, pour la réussir. *(Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs et démocrates sociaux.)*

Ce quadrilatère aux contours incertains, qui a assumé dans l'histoire la promotion de la science et une conception neuve de la dignité de l'homme et de ses droits, doit aujourd'hui surmonter ses contradictions pour affirmer son unité. L'Europe, qui a existé dans le monde, ne doit plus être une terre mythique. De l'Europe déchirée et disloquée d'hier, de l'Europe en crise d'aujourd'hui, la France doit avoir la vocation de faire naître l'Europe unie de demain. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Cette politique d'indépendance nationale et de détente, cette coopération avec les pays en voie de développement, cette action résolue en faveur de la construction européenne, la France a pu les mener parce qu'elle avait progressivement développé sa puissance économique sur des bases saines et équilibrées.

Or, au moment où nous voulons progresser encore sur la voie que nous avons choisie, notre pays se trouve confronté à un redoutable défi, né de la désorganisation du système économique mondial, qui risque de compromettre gravement les résultats acquis.

Cette désorganisation trouve son origine dans l'anarchie profonde qui caractérise, depuis plusieurs années, le système monétaire international.

La persistance d'un déficit important de la balance des paiements américaine et la création qui s'en est suivie, d'une masse considérable de capitaux liquides, aptes à se déplacer d'un pays à l'autre ou d'une monnaie à l'autre, ont progressivement fait éclater l'ordre monétaire issu des accords de Bretton-Woods.

C'est dans la situation ainsi créée que les pays producteurs de matières premières, et notamment de pétrole, se sont engagés dans une politique de hausse brutale et excessive des prix qui fait vaciller les fondements de l'économie mondiale.

Un député sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.
On a déjà entendu cela.

M. le Premier ministre. Les termes de l'échange ont été renversés : le coût, des produits importés, par les nations industrielles, et notamment par celles de l'Europe occidentale, a augmenté considérablement plus que le prix des produits qu'elles exportent. Pour nous, qui dépendons de l'extérieur pour l'essentiel de notre approvisionnement énergétique, la note à payer est particulièrement lourde : plus de 30 milliards de francs par an. *(Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Grâce à une politique patiente et raisonnable, grâce à l'effort de tous les Français, à leur travail, nous étions parvenus, depuis quelques années, à dégager régulièrement un excédent de notre commerce extérieur. C'est maintenant son équilibre même qui est gravement compromis par la crise énergétique.

Plusieurs députés sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Par la politique de votre Gouvernement !

M. le Premier ministre. Mais cette crise a une autre conséquence pour notre croissance et notre stabilité : elle alimente et accélère une inflation que nous avions modérée sans jamais parvenir véritablement à l'extirper. *(Rires sur plusieurs bancs des communistes, des socialistes et des radicaux de gauche.)*

M. Louis Mexandeau. Toujours la fatalité !

M. le Premier ministre. Je sens que le nouveau dialogue avec l'opposition va être difficile. Il est un peu abondant... *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. le président. Vous suscitez l'intérêt, monsieur le Premier ministre. Cela doit vous encourager !

M. le Premier ministre. Vous êtes impatients de répondre, messieurs de l'opposition. Pourtant, dans ce dialogue, un temps de parole a été prévu pour chacun de vos groupes.

Mais cette crise énergétique, ai-je dit, a une autre conséquence aussi redoutable pour notre croissance et notre stabilité : elle alimente et accélère une inflation que nous avions modérée sans jamais parvenir véritablement à l'extirper.

Comment, en effet, assurer la stabilité des prix ou même une hausse modérée, quand le prix du pétrole est multiplié par quatre en moins de six mois et que toutes les matières premières importées connaissent des hausses dont certaines approchent 300 p. 100 en un an ?

M. le président. Je suis obligé de vous interrompre, monsieur le Premier ministre, pour demander à l'Assemblée de bien vouloir vous écouter.

M. Arthur Notebart. Nous n'écoutons que trop.

M. le président. Je m'adresse à tous. Nous avons un débat organisé, suivi dans toute la France grâce à la télévision. J'aimerais que ce débat fût digne. Chacun pourra s'exprimer librement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Mais, il faut le reconnaître, si ces éléments extérieurs ont considérablement aggravé notre situation, ils n'en sont pas la seule cause. Avivé par l'inquiétude, alimenté par une impatience de plus en plus grande de pouvoir bénéficier tout de suite des fruits de la croissance, le comportement des agents économiques s'est progressivement déréglé. *(Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Servie par une activité économique qui reste forte, comme en témoigne l'utilisation intensive de nos capacités de production, la fièvre inflationniste, que notre pays connaît malheureusement trop bien, a repris une force accrue.

Le rythme des hausses de prix qui caractérisait la France au cours de ces dernières années, s'il était trop élevé, restait dans la moyenne de ceux constatés chez nos principaux concurrents.

Cette situation se modifie à notre détriment : la hausse des prix au cours du mois d'avril a été de 1,6 p. 100. A l'exception de la Grande-Bretagne, c'est le taux le plus élevé constaté dans les pays occidentaux. Au cours des douze derniers mois, les prix ont augmenté en France de 13 p. 100 contre 7 p. 100 en République fédérale. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

A terme, la compétitivité de notre économie, par conséquent la croissance et l'emploi, seraient menacés si une telle situation devait se perpétuer.

Même si, jusqu'à maintenant, les fortes hausses de salaires qui ont été enregistrées, ont permis aux travailleurs d'accroître régulièrement, en dépit de cette inflation, leur pouvoir d'achat *(Régulations sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche)*, nous devons réagir rapidement et fermement contre cette situation.

Le Gouvernement de mon prédécesseur, Pierre Messmer, avait déjà engagé une action dans ce sens. La décision de faire flotter le franc, prise en janvier dernier, a mis notre pays à l'abri des mouvements monétaires spéculatifs et nous a redonné l'autonomie de nos décisions.

Un programme de lutte contre l'inflation a été adopté en décembre et complété le 20 mars. Mais son efficacité a été amoindrie par l'intermède de deux mois que nous venons de vivre sur le plan politique.

Certaines mesures qui en constituaient l'armature étaient de nature législative ; elles n'ont pu être votées.

De plus, afin de se prémunir contre un blocage des prix dont la menace a été évoquée au cours de la campagne présidentielle, beaucoup de chefs d'entreprise ont procédé à des hausses de précaution. *(Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Nous devons maintenant nous engager plus loin et plus fort dans la lutte contre l'inflation, d'abord parce que les tensions se sont accrues, ensuite parce que nous voulons simultanément appliquer un programme ambitieux de réformes et de changements ; plus vite nous voulons le changement, plus vite nous devons obtenir le redressement de notre situation économique.

C'est pourquoi je confirme au Parlement deux décisions importantes : le 12 juin, le Gouvernement adoptera un programme global de rétablissement de notre équilibre économique et financier. Ce préalable étant acquis, le Gouvernement procédera le 19 juin à une première étape importante de réformes sociales.

Pour ce qui concerne les mesures économiques et financières, elles seront présentées mercredi prochain à la commission des finances de l'Assemblée nationale par le ministre de l'économie et des finances.

Elles auront deux objectifs prioritaires.

Le rétablissement de notre équilibre extérieur d'abord. Il n'y a pas de réelle indépendance politique dans la dépendance économique et monétaire. Il n'y a pas d'Europe dans la divergence et l'inégalité des conditions de croissance de ses différents membres. Il n'y a pas de plein emploi dans le repli sur soi et le protectionnisme. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Le ralentissement progressif du rythme d'augmentation de nos prix ensuite, parce que la compétitivité de nos produits serait menacée si les hausses que nous subissons se poursuivaient, parce qu'aucun pays démocratique, soucieux de justice sociale, ne peut vivre et progresser avec des augmentations nominales des prix et des revenus, comprises entre 15 et 20 p. 100.

Sur ces deux points, nous nous fixerons des objectifs précis, un calendrier et des procédures périodiques d'examen dont les conclusions seront rendues publiques.

Nous préparons activement ce plan avec le ministre de l'économie et des finances et les autres ministres intéressés. Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition, qu'il s'agisse de la politique du crédit, de la politique des prix, de la politique budgétaire ou des dispositions propres à limiter la consommation énergétique et à lutter contre les gaspillages.

En outre, ce plan comportera des mesures fiscales qui auront pour objet, à la fois, de freiner les tensions inflationnistes, de financer les importantes mesures sociales que le Gouvernement arrêtera le 19 juin et de maintenir un strict équilibre budgétaire, ce qui signifie que seront stérilisées les plus-values résultant de l'inflation.

J'ajoute que trois principes guideront notre action.

Ce sera un programme de justice. Les mesures fiscales marqueront, par leur choix, les orientations de la nouvelle politique fiscale du Gouvernement, visant à une plus juste répartition de la contribution publique.

Ce sera un programme de progrès, qui ne tombera pas dans l'erreur paresseuse de la déflation et conservera, parmi ses objectifs prioritaires, le soutien de l'emploi.

Ce sera enfin, un programme de responsabilité qui fera largement appel à la concertation et au civisme.

C'est avec confiance que nous nous engageons dans cette lutte. Car si nous avons des handicaps à surmonter, nous nous sommes donnés de solides atouts. C'est d'abord la structure de nos exportations qui, au cours des années, s'est améliorée et dont le volume continue à progresser rapidement. C'est notre situation économique dont les bases restent saines, avec une propension élevée à l'épargne et à l'investissement. C'est notre situation démographique qui nous permet de faire un nouveau bond en avant dans la voie de la croissance.

Mais il faut que cette volonté d'aboutir soit le fait de tous, à quelque poste qu'ils se trouvent. Je fais appel au sens de la responsabilité des Français pour qu'ils participent activement à cette œuvre nationale.

Une fois engagé ce plan de rééquilibre, il nous faudra préparer l'avenir à plus long terme de notre économie.

Dans ce but, la préparation du VII^e Plan sera immédiatement entreprise.

Mais la planification, qui doit rester l'outil essentiel de notre développement économique à moyen terme, doit connaître une profonde adaptation dans ses méthodes et ses objectifs, pour répondre aux exigences du monde moderne.

Il convient, d'une part, que la concertation, tout en étant encore développée, perde le caractère un peu rigide et conventionnel qu'elle a progressivement acquis.

Il faut, d'autre part, que soient plus clairement affirmées, dans les objectifs que nous nous fixerons, la dimension de l'homme et la qualité de sa vie quotidienne.

Le VII^e Plan devra assurer à la fois la modernisation de notre appareil productif, le développement des équipements collectifs, une meilleure utilisation des ressources publiques et une accentuation de nos efforts en vue d'une meilleure répartition des richesses.

La politique d'industrialisation de la France, le développement de sa capacité de recherche et la réduction de sa dépendance énergétique seront des objectifs prioritaires.

En même temps, les phénomènes de pénurie qui sont apparus sur les marchés alimentaires mondiaux montrent tout l'intérêt que nous avons à développer notre agriculture et à en faire un des éléments essentiels de notre puissance économique et de l'équilibre de nos échanges extérieurs. Je tiens à saluer ici la capacité de l'agriculture et des agriculteurs français qui sont une des chances de notre pays dans un monde moderne. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

La croissance restera donc un des objectifs du VII^e Plan, mais il faut lui donner sa pleine signification. Il ne s'agit pas de rechercher un pourcentage élevé de croissance au prix d'un bouleversement des structures et de contraintes excessives sur les individus, mais d'en fixer le rythme et les modalités de façon que les Français et les Français en bénéficient dans la qualité même de leur vie.

La finalité profonde du Plan devra être de rendre les Français plus heureux.

Sur ces transformations, sur ces orientations nouvelles, j'ai demandé au commissaire général du Plan de me faire des propositions audacieuses qui seront examinées par le Gouvernement dans le courant de l'été, afin que les instances de préparation et de concertation nouvellement mises au point puissent se mettre au travail dès le mois d'octobre prochain.

Mais cet objectif que le Gouvernement retient pour le VII^e Plan, il entend s'en inspirer dès maintenant pour promouvoir, dans l'esprit de changement qu'a défini le Président de la République, la transformation de notre société.

Forts de connaissances de plus en plus variées, plus habiles à utiliser des outils intellectuels complexes, alimentés en informations toujours plus abondantes, un nombre croissant de Français refusent l'état de travailleur dépendant et de citoyen passif. Ayant obtenu une part de la prospérité générale, ils cherchent désormais à obtenir un partage de la dignité et donc du pouvoir. Il nous appartient de répondre à ce nouveau défi, même si, trop souvent — et c'est vrai — la puissance des nantis et des oligarchies s'oppose de toutes ses forces à la République des citoyens. (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Nous devons également résoudre de nouveaux problèmes avant même d'avoir pleinement surmonté les difficultés du monde d'hier. Nous devons concilier aujourd'hui des exigences contradictoires : l'industrialisation nécessaire, mais aussi la nécessaire sauvegarde d'un environnement naturel menacé ; la capacité enfin atteinte de vaincre la pauvreté et de réduire les inégalités, mais la qualité de la vie plus précieuse soudain aux yeux de nos contemporains que les biens matériels et les innovations techniques dont nos pères rêvaient.

Nous ne devons pas nous en étonner. C'est la loi de l'histoire. Toutes les époques de grand changement ont connu ce double mouvement d'impatience vers l'avenir et de rêve d'un retour impossible au passé. Il est inévitable que la crise de croissance de notre civilisation provoque l'incertitude et l'anxiété.

Il est des moments, dans l'histoire des peuples, où tout concourt à rendre plus aiguë la conscience, à la fois collective et individuelle, de la nécessité de profondes transformations. Qui peut douter que le peuple français ne vive un tel moment ? La récente campagne électorale a montré cet unanimité profonde, ce désir d'entrer dans une phase nouvelle de notre histoire nationale.

Notre vocation est de conduire cette affaire avec enthousiasme et imagination, et non de la subir avec résignation. Nous voulons donner aux Françaises et aux Français ce surplus de l'effort et d'espérance digne de leur passé et conforme à leur volonté.

Sur les directives du Président de la République, le Gouvernement conduira les actions permettant de construire une France plus heureuse, une société plus juste, c'est-à-dire plus sûre et plus égale, une vie plus agréable dans un monde plus humain et des relations sociales plus fondées sur la responsabilité et la participation des citoyens. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Une société plus juste.

C'est tout d'abord une société qui répond à cette aspiration profonde de l'homme d'aujourd'hui pour la sécurité.

Un député socialiste. Vous copiez Mitterrand !

M. le Premier ministre. L'un des progrès essentiels accomplis depuis cent ans par les sociétés industrielles a été la réduction progressive des terribles insécurités qui pesaient autrefois sur des individus exposés à des forces brutales qui les dépassaient. Il s'agit de poursuivre activement ce progrès.

D'abord, en assurant une meilleure sécurité de l'emploi. Celle-ci dépend bien entendu de la politique économique générale qui s'appliquera à maintenir un niveau d'emploi satisfaisant, mais qui ne peut éviter tel ou tel accident. Il faut donc assurer à chacun une protection plus réelle, notamment contre le risque de licenciement collectif. J'inviterai, sans délai, les organisations représentatives, patronales et syndicales, à se concerter avec les pouvoirs publics pour définir les moyens d'une meilleure garantie de l'emploi.

Sécurité aussi à l'égard des risques majeurs de l'existence : la maladie et la vieillesse. Au cours de la campagne présidentielle, des engagements précis ont été pris par le Président de la République quant à l'établissement progressif d'une protection minimale de tous les Français à l'égard de ces deux risques. Ces engagements seront rigoureusement tenus par le Gouvernement. *(Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Sécurité pour les familles. Dès maintenant, le Gouvernement engagera avec leurs organisations représentatives une concertation pour que les allocations familiales assurent à leurs bénéficiaires, non seulement le maintien, mais aussi un accroissement de leur pouvoir d'achat. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* A plus long terme, dans le cadre du VII^e Plan, devront être recherchées des formules nouvelles de progrès et de sécurité tendant à assurer à chaque foyer un revenu minimum garanti. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Sécurité, enfin, pour les femmes en leur permettant de concilier leur responsabilité de mères de famille, leur activité professionnelle et leur volonté légitime de jouer, au même titre que les hommes, un rôle actif dans la vie sociale. Il s'agit d'un problème difficile parce qu'il touche à des aspects aussi divers que la construction de crèches, la multiplication des classes maternelles ou l'aménagement du temps de travail.

Plusieurs députés sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. Proviens !

M. le Premier ministre. Comme cela est curieux ; ces choses n'ont pas l'air de vous passionner ! *(Murmures sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. Gilbert Faure. Il y a tellement longtemps qu'on en entend parler !

M. le Premier ministre. Un secrétariat d'Etat directement rattaché au Premier ministre sera chargé à ce sujet d'une mission d'initiative et de coordination.

Mais c'est aussi une question difficile parce qu'elle met en cause des habitudes séculaires et soulève des problèmes moraux. Celui de l'interruption de grossesse est le plus actuel ; il devra, je l'indique au Parlement, être tranché dès cette année.

M. Lucien Neuwirth. Très bien ! *(Mouvements divers.)*

M. le Premier ministre. Sécurité mais aussi égalité.

Combattre l'inégalité des chances, notamment celles des jeunes, et réduire l'inégalité des conditions constituent, pour les années à venir, une tâche prioritaire, peut-être la tâche prioritaire des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Le Gouvernement mènera cette action en poursuivant les efforts entrepris pour faciliter à tous un accès égal à la culture et à un enseignement totalement démocratique. Cela implique notamment un nouveau développement de l'éducation du plus jeune âge, une révision du système éducatif et un renforcement de notre dispositif de formation permanente dont les modes de gestion devront être améliorés, peut-être dans le sens paritaire.

Nous devons également réaliser une plus juste répartition des revenus.

A cet égard, l'action gouvernementale se fixe deux objectifs.

Le premier est de continuer et d'intensifier ce qui a déjà été entrepris en faveur des plus défavorisés, actifs et inactifs, de sorte qu'ils soient assurés de conditions de vie répondant aux exigences de la société d'aujourd'hui. Il ne doit plus y avoir de place chez nous pour la pauvreté. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. Georges Carpentier. Bravo !

M. le Premier ministre. C'est dans cet esprit que le Gouvernement prendra rapidement des mesures pour améliorer la situation des travailleurs immigrés, notamment pour leur logement et une meilleure insertion dans la société française. Un secrétaire d'Etat sera spécialement chargé de cet important problème.

Mais une politique sociale qui se borne à améliorer la part des plus humbles ne répond plus aux exigences du temps présent. Le besoin de dignité conduit à considérer comme insupportables les écarts de revenus que nous constatons aujourd'hui et les satisfactions de caractère marginal que la possession de revenus excessifs confère à leurs bénéficiaires.

Ce sont ces écarts qu'il faut réduire par une action progressive mais déterminée, en considérant les revenus sous toutes leurs formes, y compris les plus-values, facteurs incontestables d'enrichissement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Pour atteindre ces deux objectifs, améliorer le sort des plus modestes et resserrer l'échelle des revenus, le Gouvernement recourra à l'ensemble des moyens dont il dispose : la fixation réglementaire du S. M. I. C., la détermination des prestations sociales, le rôle qui lui revient dans la politique contractuelle, mais aussi, bien entendu, la fiscalité.

Poursuivre, développer, achever la réforme fiscale sera l'une des tâches essentielles du Gouvernement. Il s'agit que l'égalité fiscale devienne une réalité vécue par tous les Français et que l'impôt joue pleinement, sans privilège ni discrimination, de droit ou de fait, son rôle redistributeur. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

Une vie également plus agréable dans un monde plus humain.

L'enlaidissement et l'encombrement de certaines de nos villes, la monotonie et la parcellisation du travail, la pollution de certains biens essentiels, les abus d'une paperasserie terrifiante, exigent une réaction volontaire.

Ma conviction est que ces maux ne sont pas des fatalités et qu'il est possible de les guérir par une utilisation intelligente des moyens qu'offrent la science et la technique. Mon gouvernement orientera son action de façon à introduire plus d'aménité dans la vie quotidienne. La création d'un ministère de la qualité de la vie *(Sourires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche)*, voulu par le Président de la République, traduit bien cette volonté. Une action mieux coordonnée à l'échelon européen sera, dans bien des cas, le moyen décisif de hâter un progrès qui, dans les conditions de la concurrence internationale, est souvent difficile à accomplir au niveau d'un seul pays.

Dans ce domaine, je retiendrai cinq actions essentielles : la protection de la nature, l'humanisation de la vie urbaine, l'amélioration des conditions de travail, l'aménagement des loisirs, l'allègement du formalisme administratif. *(Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants et de l'union centriste.)*

La protection de la nature d'abord, indissociable du maintien d'un tissu rural vivant. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Nous sommes dans un monde confronté aux problèmes de la faim, de l'exiguïté des espaces, de l'accumulation des déchets de moins en moins biodégradables, de la disparition irréversible des milieux naturels. Notre pays a la chance d'avoir des espaces de qualité permettant de compenser les excès de l'urbanisation. Nous devons donc mener une politique active de lutte contre la pollution et de réanimation de la France rurale.

Dans cet esprit, le Gouvernement agira pour enrayer la dévitalisation qui frappe nos campagnes. Il mettra, notamment, un terme au processus de fermetures ou de transferts excessifs des services publics indispensables à la vie de nos bourgs et de nos villages. *(Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

L'humanisation de la vie urbaine, ensuite.

Un grand effort d'équipement, d'aménagement, mais aussi d'imagination, doit être poursuivi pour rendre la ville aux hommes. Il s'agit, d'une part, de créer les conditions d'une vie plus détendue dans les grands centres urbains et leurs banlieues, en particulier par une amélioration des transports collectifs et de la sécurité des citoyens. Il s'agit, d'autre part, de renforcer, dans notre armature urbaine, la part des villes moyennes dont tout nous montre, aujourd'hui, qu'elles répondent de plus en plus aux exigences de la vie économique, de l'aménagement du territoire et aux aspirations des Français. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il faut protéger les hommes contre le caractère anonyme et mécaniste de la société industrielle et urbaine. A cet effet, le maintien et le développement d'entreprises petites et moyennes à responsabilité personnelle, de commerces idé-

pendants et d'un artisanat dynamique constituent un facteur d'équilibre absolument indispensable. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'amélioration des conditions de travail constitue un autre secteur essentiel de notre action.

Une concertation a déjà été engagée à ce sujet entre les partenaires sociaux. De leur côté, les pouvoirs publics viennent de créer une agence spécialisée pour faciliter l'effort de recherche qui s'impose. J'indiquerai simplement qu'il s'agit, aux yeux du Gouvernement, d'un chantier prioritaire de l'action concertée des partenaires sociaux et des pouvoirs publics et que le Gouvernement mettra en œuvre tout ce qui dépend de lui pour favoriser les progrès indispensables en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène, une meilleure conciliation des contraintes du travail et des exigences de la vie privée, ainsi que l'enrichissement du travail, notamment du travail industriel.

Il est certain que les structures du travail devront évoluer, que le travail à la chaîne devra être reconsidéré. C'est là une grande et difficile affaire, mais il est indispensable de progresser, le plus rapidement possible, pour réconcilier peu à peu l'homme et son travail et rendre à la condition des travailleurs manuels la considération et l'attrait dont elle devrait être entourée dans une société industrielle moderne. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

L'aménagement des loisirs et des vacances sera l'un des problèmes majeurs des dix prochaines années.

C'est un domaine où nous devons réduire les inégalités qui résultent des disparités de revenus et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux qu'entraîneront la réduction souhaitable de la durée du travail et l'abaissement progressif de l'âge de la retraite.

Enfin, nous nous attacherons à l'allègement du formalisme administratif.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Nul plus que moi, qui ai l'honneur d'être issu de la fonction publique, n'a conscience de la très grande qualité de nos fonctionnaires. Ce n'est donc pas mettre en cause leurs mérites et leur dévouement que de constater que nous ne sommes pas parvenus à maîtriser l'envahissement paperassier, qui est une des formes de l'aliénation moderne. Je suis décidé, dans ce domaine, à donner une impulsion majeure à l'action gouvernementale et à procéder, chaque fois que possible, par des actions radicales. Il n'est plus supportable pour l'individu d'être enfermé dans un ghetto de formulaires contraignants et inintelligibles qui développent chez lui des réflexes de culpabilité et de rejet. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. Georges Carpentier. A qui la faute ?

M. le Premier ministre. Pour mieux stimuler et éclairer cet effort, je demande à chaque ministre de constituer auprès de lui un comité d'usagers chargé de faire entendre l'avis des intéressés et de proposer toutes les formules permettant d'humaniser les rapports entre le citoyen et l'administration... (*Exclamations sur divers bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je constate avec plaisir que l'opposition est tellement impatiente d'entrer dans le nouveau dialogue proposé par le Gouvernement qu'elle ne peut même pas attendre que j'aie terminé ! Je m'en réjouis ; c'est le changement, dans une certaine routine, il est vrai !

Je disais donc que je demande à chaque ministre de constituer auprès de lui un comité d'usagers chargé de faire entendre l'avis des intéressés et de proposer toutes les formules permettant d'humaniser les rapports entre le citoyen et l'administration, de simplifier ou de mieux faire comprendre les inévitables contraintes législatives ou réglementaires de la vie contemporaine. Ce comité sera présidé dans chaque ministère par un parlementaire en mission.

M. Gilbert Faure. De l'opposition ?

M. le Premier ministre. Pourquoi pas ?

M. Gilbert Faure. Nous verrons !

M. le Premier ministre. Justice, qualité de la vie, enfin, et c'est la troisième voie de la transformation que nous devons accomplir. Les relations sociales doivent être plus fondées sur la responsabilité et la participation des citoyens.

Il s'agit là du seul moyen de concilier deux exigences essentielles d'une société telle que nous la voulons, moderne et libre : l'épanouissement individuel et l'efficacité collective.

L'épanouissement individuel, qui implique que chacun soit le plus possible l'acteur de son propre destin, donc qu'il participe aux décisions qui le concernent. Et l'efficacité collective qui

suppose, elle aussi, non des cohortes passives d'individus impuissants et indifférents, mais un concours actif et conscient d'hommes responsables.

Cet objectif, défini par le Président de la République, le Gouvernement le poursuivra dans tous les domaines.

Dans celui de l'information d'abord, préalable indispensable à toute participation et qui doit être libre, claire et objective.

Dans le domaine de la vie politique, notamment pour les jeunes, en faveur desquels un projet de loi sera déposé ayant pour objet d'abaisser l'âge du droit de vote. Le Gouvernement demandera qu'il soit voté dès la présente session.

Dans le domaine de la vie locale et régionale, il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre hardiment une politique de déconcentration et de décentralisation. Une large autonomie devra être donnée aux collectivités locales pour faciliter une redistribution des tâches, qui puisse s'opérer sans rupture et sans heurt, en ménageant les transitions indispensables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants.*)

C'est à ce prix que le niveau régional pourra trouver sa consistance et que les regroupements souhaitables se réaliseront dans toutes les agglomérations urbaines comme dans toutes les campagnes.

Cette autonomie permettra d'humaniser la gestion des villes et de développer la participation locale en rendant possible la création de structures aptes à résoudre certains problèmes spécifiques des vastes ensembles ou des extensions urbaines.

Sans attendre que cette évolution soit achevée, et dans le dessein de la provoquer, le pouvoir local pourrait être doté d'un contenu réel par le transfert aux collectivités territoriales d'une part aussi substantielle que possible des attributions, des dépenses et des ressources de l'Etat. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

C'est à ce niveau que devraient être recherchées des solutions aux problèmes posés par la sauvegarde de l'environnement, la maîtrise du marché foncier, l'aménagement du cadre de vie, l'adaptation du logement et la modernisation des services de santé, pour ne citer que l'essentiel.

Le domaine, enfin, de la vie sociale, et cela dans deux directions.

La première est celle de la concertation et de la politique contractuelle. Aux yeux du Gouvernement, il s'agit là de pratiques fondamentales d'une démocratie sociale, car ce sont les seules qui permettent de respecter l'identité de chacun des partenaires sociaux, leur droit à la différence, et de dégager entre eux, dans l'intérêt commun, les points d'accord, qui sont toujours plus nombreux qu'on ne le pense.

C'est dans cet esprit que je recevrai dans les prochaines semaines, successivement, toutes les grandes organisations syndicales et professionnelles...

Un député socialiste. Même le Modef ?

M. le Premier ministre. ... afin d'examiner, avec elles non seulement les problèmes du présent, mais aussi les perspectives d'avenir.

Divisée sur les choix idéologiques, notre société peut et doit trouver son unité dans une approche pragmatique des problèmes concrets. C'est par la pratique systématique de la concertation et par la politique contractuelle qu'elle y parviendra.

La seconde direction est celle de la réforme de l'entreprise, immense et difficile sujet qu'il faut aborder avec un esprit d'ouverture et de réalisme, avec la conscience des nécessités pratiques du bon fonctionnement de nos entreprises et avec la volonté de faire de la participation une réalité de plus en plus vécue. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs démocrates sociaux et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.*)

Certes, la législation récente permet déjà aux salariés de participer aux bénéfices de l'entreprise ou d'y acquérir des actions. Mais ce n'est pas suffisant.

Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la capacité de nos sociétés libérales d'introduire la démocratie dans les relations du travail comme elles ont su l'introduire autrefois dans les relations politiques. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Beaucoup d'entreprises sont prêtes à envisager une mutation profonde de leurs méthodes de gestion et de commandement comme de leur organisation interne. Les formes de commandement devront être repensées dans une direction : où l'autorité ferait plus largement place à la conviction et à l'aptitude. Le Gouvernement définira dans les prochaines semaines la méthode de concertation permettant de dégager, avec les intéressés les plus qualifiés, les éléments concrets de cette transformation essentielle pour la libération des hommes dans leur labeur quotidien.

Ces transformations ne se feront pas sans difficulté. Elles seront les résultats d'un travail entrepris en commun par le Gouvernement, le Parlement et les partenaires sociaux. Elles seront réalisées parce qu'elles sont la condition de l'équilibre de la société de demain. L'approche de l'an 2000 ne doit pas provoquer en nous la grande peur de l'an 1000 mais, au contraire, l'enthousiasme et la volonté de mettre le progrès au service de l'homme.

Mesdames, messieurs, je ressens profondément la responsabilité qui m'a été confiée par le Président de la République. Cette responsabilité est personnelle, mais elle est aussi celle d'une génération qui commence à prendre en charge le destin de la France.

Etudiant en 1958, je me souviens de ma consternation et de ma révolte devant l'état dans lequel les querelles stériles des partis avaient plongé la France. (*Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union centriste.*)

Plusieurs députés socialistes. Et le changement ?

M. le Premier ministre. Messieurs, je vous demande de bien vouloir patienter encore quelques instants. Le dialogue va s'ouvrir. Vous pourrez alors faire preuve de votre verve et de votre imagination. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Georges Carpentier. Vous répétez toujours la même chose !

M. le président. Mes chers collègues, je suis au regret de vous adresser un nouvel appel.

La campagne pour l'élection présidentielle — permettez-moi de vous le rappeler — a habitué le public à des discours politiques d'un très haut niveau. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs des radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs démocrates sociaux et de l'union centriste.*)

Plusieurs députés socialistes. Justement !

M. le président. Je souhaite que le Parlement se tienne à ce niveau.

Si M. le Premier ministre était là pour exprimer vos vues, vous ne seriez pas dans l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Vos porte-parole interviendront tout à l'heure. Vous les avez certainement bien choisis. Faites-leur confiance.

Monsieur le Premier ministre, je vous prie de continuer votre exposé.

M. le Premier ministre. Je me souviens de mon espoir immense lorsque le général de Gaulle, traitant l'essentiel avec sa fascinante lucidité, avait entrepris de rendre à la nation sa dignité et sa grandeur. Il l'a fait avec génie dans le cadre qu'il a lui-même forgé, celui de nos institutions, qui sont la condition permanente de notre progrès et auxquelles je n'ai pas besoin de rappeler notre attachement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union centriste.*)

Ma génération politique, née avec la V^e République, témoin de l'immense effort de redressement national effectué depuis quinze ans, peut entendre et comprendre ce nouvel appel de la nation qui s'amplifie derrière les bruits familiers et épuisants de l'urbanisation et de la croissance : il est celui de l'anxiété des hommes et de l'attente de la société.

Cet appel, le Gouvernement l'a entendu ; il se consacrera avec foi, avec détermination et avec enthousiasme à cette nouvelle étape vers le bonheur des Français.

Je n'ai pas voulu que ma première déclaration devant vous, en tant que chef du Gouvernement, soit un simple catalogue des actions que nous allons entreprendre. J'ai préféré, de façon plus ambitieuse, tenter de définir et vous proposer les grandes orientations de l'œuvre qui fera de la France un pays plus fort, un pays plus généreux, un pays plus heureux.

Je n'ai pas mentionné de nombreux problèmes que se posent les Français ou évoqué les difficultés de beaucoup de nos concitoyens. Ces silences ne tiennent ni à l'ignorance ni à l'indifférence, mais à la volonté de définir l'essentiel, c'est-à-dire l'avenir de la France.

Cette tâche est ardue et difficile, le Gouvernement ne pourra pas l'assumer seul.

Il la poursuivra sous l'autorité du Président de la République.

Je la poursuivrai avec votre appui, dans une collaboration que je souhaite étroite et permanente.

Je ne me déroberai à aucun débat. Je m'efforce d'améliorer votre information. Ainsi, chacune et chacun d'entre vous, appartenant à la majorité ou à l'opposition, pourra nous juger, par-delà les positions doctrinales ou les réactions personnelles, sur l'œuvre du Gouvernement, sur ses actes, et pas seulement sur ses intentions.

Dans cet esprit, et en application de l'article 49, 1^{er} alinéa, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur la présente déclaration de politique générale et je demande à l'Assemblée nationale de bien vouloir approuver cette déclaration.

Mais au-delà même du Parlement, représentant éminent de la nation, je souhaite que chaque Français, quels que soient son poste, ses responsabilités et ses opinions, comprenne l'ampleur de l'enjeu et le caractère ambitieux de nos objectifs. Ces objectifs, la France les a souhaités, le Président de la République les a définis ; le Gouvernement a la capacité et la volonté de les atteindre. Soyez certains qu'il les atteindra !

C'est à cette condition que, tous ensemble, nous réussirons cette transformation profonde mais pacifique de notre pays et que, dans un monde de paix et de liberté, nous ferons éclore une nouvelle jeunesse pour la France. (*Vifs applaudissements prolongés sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot, premier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mesdames, messieurs, « de ce jour date une ère nouvelle » : ainsi parlait Goethe au lendemain de Valmy ; ainsi parlait aussi Valéry Giscard d'Estaing en prenant ses fonctions le 27 mai dernier.

Voilà une haute ambition. Voilà une volonté de changement, qui vient de nous être rappelée à l'instant et dont nous ne doutons pas.

Nous ne mettons en cause ni l'ambition, ni la sincérité. En revanche, nous nous interrogeons sur la nature du changement que l'on nous propose.

La nature du changement proposé ? Le dessein semble clair. La France moderne : tel est le titre d'une publication du groupe des républicains indépendants, auquel appartient le Président de la République. Tel était aussi le ton du discours que nous avons entendu.

Il s'agit, en effet, de moderniser la France, de la faire entrer dans son siècle et plus précisément — M. le Premier ministre l'a dit lui-même — de la débarrasser de tous les anachronismes qui peuvent encore l'entraver dans sa marche vers un capitalisme moderne et d'abord de ses anachronismes économiques, bien sûr, notamment de certaines classes qui encombrant la production — les artisans, les commerçants. On l'a bien vu avec l'attitude adoptée par le groupe des républicains indépendants lors de la discussion de la loi Royer. (*Vives protestations sur les bancs des républicains indépendants. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Messieurs, je fais appel à votre courtoisie, comme M. le Premier ministre a fait appel à la nôtre. (*Mouvements divers.*)

Il s'agit ensuite de débarrasser la France de ses anachronismes sociaux et de ses vieilles mentalités, de rendre la main-d'œuvre plus fluide, d'engager le dialogue avec des syndicats plus américanisés.

Il s'agit enfin de la débarrasser de ses anachronismes politiques et, en particulier, de ce vieux fossile qui s'appelle le gaullisme, de cet animal préhistorique tourné vers le passé. (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Hervé Laudrin. Qui voulez-vous insulter ?

M. Jean-Pierre Cot. Je ne veux insulter personne, monsieur l'abbé Laudrin. Ne vous sentez pas visé lorsque je parle de préhistoire ! (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Il s'agit, disais-je, de débarrasser la France de cette étrange doctrine qui, prenant ses références dans l'histoire, prônait un grand rassemblement des Français et qui, cherchant une voie mystérieuse entre le capitalisme et le socialisme — la troisième voie — en arrivait parfois, au nom de la participation, à commettre quelques imprudences, au demeurant bien vite rattrapées, bien vite atténuées.

Oui, il s'agit de moderniser la France. Mais comment ? Eh bien, avec une caste d'hommes qui arrive aujourd'hui au pouvoir, une nouvelle génération — c'est vrai — mais pas n'importe laquelle : celle des énarques. (*Interruptions sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. La vôtre !

M. Jean-Pierre Cot. Messieurs, je ne suis pas énarque, mais j'aurais pu l'être. Laissez-moi poursuivre ; je pense que mon propos n'est pas sans intérêt.

La dénonciation de la bureaucratie, de la technocratie, c'est bon pour les élections. Mais sitôt celles-ci passées, que voit-on ? L'énarchie qui investit les places fortes, et d'abord l'Elysée : il n'y aura plus ces amateurs, avocats, éleveurs de moutons. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Non : les

énarques ! Ensuite, les principaux ministères : l'intérieur — le premier d'entre eux — les affaires étrangères, l'économie et les finances, bien sûr. Et les cabinets ministériels seront ainsi peuplés.

Si je me permets d'appeler votre attention sur ce point, mesdames, messieurs, c'est que le phénomène prend une ampleur qu'on ne lui avait jamais connue, une ampleur qui, aujourd'hui, assure le triomphe d'une certaine classe politique : celle de l'école nationale d'administration.

Ironie du sort, monsieur Michel Debré (*Sourires*), que cette école ; qu'avec d'autres vous avez créée pour démocratiser la fonction publique, soit aujourd'hui chargée de liquider ce en quoi vous croyez ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Démocratisation ? Oh ! si peu ! Les statistiques restent malheureusement accablantes. Les produits de cette école sont, hélas ! toujours issus dans une proportion effrayante de la fraction supérieure de la bourgeoisie.

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République et républicains indépendants. Et vous ?

M. Jean-Pierre Cot. Peut-être suis-je issu de la bourgeoisie, mais je ne l'ai jamais caché. (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Puisque vous êtes tous d'accord, n'interrompez pas l'orateur.

M. Jean-Pierre Cot. Décidément, il est des propos qui sont désagréables à nos collègues ! Laissez-moi donc poursuivre mon analyse !

Cette fraction supérieure de la bourgeoisie qui est à l'origine de ces hommes formés par l'école nationale d'administration qui s'est assuré le monopole de la haute fonction publique — c'est son destin — a essaimé depuis en deux directions.

D'abord dans la direction des affaires privées. C'est ce qu'on appelle le pantouflage, lequel consiste à faire la navette entre un service public et les affaires. M. Jean-Pierre Fourcade, vous en donnez un bon exemple puisque, après un succès brillant à l'E. N. A., après les cabinets ministériels, la direction des prix, celle d'une grande banque privée — le Crédit industriel et commercial — vous reprenez aujourd'hui de hautes fonctions publiques (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Ce phénomène crée automatiquement des connaissances, des accointances, des complicités bien naturelles au sein d'une génération (*Protestations sur les bancs des républicains indépendants*), forge une unité...

M. Marc Bécam. Une efficacité.

M. Jean-Pierre Cot. Une efficacité ? Sans doute, mais laquelle ?

Seconde direction dans laquelle cette caste a essaimé : le pouvoir politique et, aujourd'hui, l'O. P. A. est fort bien réussie.

M. Pierre Lelong. Et Léon Blum ?

M. Jean-Pierre Cot. La clé de ce succès ? La compétence, certes, mais pas n'importe laquelle. Non pas la compétence du spécialiste, du technicien, mais la compétence générale, l'habileté à se saisir d'un dossier, à le régler, une mécanique intellectuelle qui fonctionne parfaitement.

Permettez à l'ancien membre du jury d'entrée à l'E. N. A. que je suis (*Exclamations et rires sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux*) d'évoquer quelques souvenirs. Les étudiants des sciences politiques étaient remarquables, mais ils manquaient totalement d'imagination et de personnalité. Ils suivaient déjà un modèle qui aujourd'hui est à l'Elysée : démarche souple et sportive, intonation très particulière...

Plusieurs députés réformateurs démocrates sociaux et républicains indépendants. Et M. Rocard ?

M. Jean-Pierre Cot. Décidément, mes propos gênent !... et cette aptitude à construire rapidement le plan bien connu. Mais ces hommes présentent deux failles.

La première, c'est une singulière méconnaissance du concret, de la réalité, de la vie quotidienne, du prix du ticket de métro. La seconde, c'est l'absence d'un projet de société, c'est plus précisément le mépris des doctrines, un pragmatisme à tous crins qui fait office de foi.

Voilà les hommes qui gouvernent aujourd'hui la France !

M. André-Georges Voisin. Sans doute fallait-il faire appel à M. Pierre-Mendès-France !

M. Jean-Pierre Cot. Je voudrais illustrer ce propos par l'examen de la structure et de la composition du Gouvernement qui se présente devant nous.

D'abord, le pouvoir est concentré à l'Elysée. Le Président de la République — le chef de l'Etat — l'a d'ailleurs affirmé. Et vous-même, monsieur Chirac, avez conçu votre rôle comme celui d'un lieutenant, si j'en crois ce qui a été écrit sur vous.

Puis, dans les départements ministériels, les techniciens tiennent les postes-clés. Cela a été remarqué et à juste titre : l'économie et les finances, bien sûr, les affaires étrangères, la santé publique... J'en oublie.

Je mentionnerai particulièrement le ministère de l'économie et des finances. Sans doute avait-on évoqué son démantèlement, mais quand on construit une nouvelle féodalité, on se garde de démanteler sa plus belle place forte !

Ensuite, quelques libellés sont pour nous source d'inquiétude. Qu'est-ce que cette éducation qui n'est plus nationale, monsieur le recteur ?

Qu'est-ce que cette agriculture qu'on a privée du développement rural ?

Qu'est-ce que ces postes et télécommunications ravalées au rang d'un secrétariat d'Etat ?

Que souligne cet ensemble de dispositions ? S'agit-il de continuer le démantèlement de ces services publics ?

Puis, le ministère des réformes. (*Exclamations sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et des républicains indépendants.*)

Oui, on y arrive !

... attribué à un réformateur, comme il se doit. Sur ce point, l'ambiguïté subsiste. Que fera-t-il ? Sera-t-il effectivement la source de toute imagination, de toute transformation ? S'il devait en être ainsi, pour le reste, des directeurs de ministère auraient suffi : mesdames, messieurs, Jean-Jacques pense pour vous ! (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

S'agit-il au contraire — c'est plus probable — d'un ministère « mouche du coche » ? L'avenir nous le dira !

Enfin, dominant ce ministère, il y a la grande ombre du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et votre sourire poupin, monsieur Poniatowski, ne suffit pas à nous rassurer. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Sur la femme et les hommes qui composent ce ministère, je ne dirai rien : le Président de la République a tout dit l'autre jour à la télévision. Peut-être même a-t-il un peu trop insisté sur certaines origines prolétariennes. Ne nous inquiétons pas : dans ce gouvernement, l'aristocratie financière est tout de même correctement représentée, qu'elle soit de vieille souche ou plus récente. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

J'en viens aux contradictions politiques, et je me garderai de les accuser car elles ont été souvent soulignées.

Quelle pilule amère pour l'U. D. R. ! M. Alain Peyrefitte préconisait, paraît-il, le soutien sans participation. Il semble que l'on ait abouti à une formule intermédiaire : petite participation, petit soutien. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Quant à la coexistence, au sein de ce ministère, de M. Robert Galley et de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, tous les deux absents aujourd'hui...

Plusieurs députés républicains indépendants. Ils sont au Sénat !

M. Jean-Pierre Cot. ... j'imagine qu'ils sont unis devant le touchant spectacle d'un clair de lune à Mururoa ! (*Sourires.*)

M. le président. Monsieur Cot, je crois devoir vous indiquer qu'il y a une autre assemblée et que certains ministres sont au Sénat. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. Jean-Pierre Cot. Alors le clair de lune à Mururoa sera pour plus tard, pour la lune de miel. (*Sourires.*)

Il reste que ces contradictions sont profondes et qu'elles ne disparaîtront pas si aisément : après la déclaration de M. Chirac, on se demande pourquoi M. Servan-Schreiber demeure au sein du Gouvernement. On ne conciliera pas facilement, non plus, les vues de M. Lecanuet avec celles qu'on croyait propres à l'U. D. R.

Tout cela, vous le savez !

Heureusement, un ciment unit fortement votre ministère, le ciment de la droite : plus de centre ! Disparu ! Volatilisé ! Eclaté ! La nouvelle majorité, au fond, qu'est-ce ? Quelques travées en plus, quelques voix en moins, voilà tout. Pour le reste, nous ne voyons plus rien entre la gauche et la droite. Nous, cette situation nous satisfait.

M. Marc Bécam. C'est déjà ça !

M. Jean-Pierre Cot. C'est plus clair ainsi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

J'en viens aux mesures proposées...

De nombreux députés républicains indépendants. Ah !

M. Jean-Pierre Cot. ... par le Président de la République et par le Gouvernement.

Vous me permettrez de ne pas les séparer puisque la nature du régime ne conduit plus guère à la distinction et que, si je m'en tenais au seul discours de M. Chirac, il n'y aurait peut-être pas beaucoup à dire. *(Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Considérons donc l'ensemble et d'abord les mesures libérales. La suppression des écoutes téléphoniques; il y en avait donc; elles sont supprimées. Tant mieux! Nous le demandons depuis longtemps.

M. Gabriel de Poulpique. C'est M. Guy Mollet qui les avait fait installer.

M. Jean-Pierre Cot. La modification de la législation en matière de délits de presse. Tant mieux! Une information plus ouverte, plus libérale. Tant mieux! Nous le demandons aussi. *(Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Et nous souhaitons que ce libéralisme se poursuive. Mais, permettez-moi de dire mon scepticisme, d'abord parce que cette majorité nouvelle s'est formée des rangs de tout ce que le pays compte comme ennemis de la démocratie, de tout le fascisme — nous l'avons vu — et, que ces alliés, peu nombreux peut-être, sont inquiétants néanmoins.

M. Marc Bécam. Où sont-ils ?

M. Jean-Pierre Cot. Je n'en serais pas fier si j'étais vous. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Protestations sur les bancs des républicains indépendants.)*

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Des noms !

M. Jean-Pierre Cot. Et puis, on nous parle de la libéralisation de la presse. Monsieur le Premier ministre, je vous demande de nous assurer que l'entreprise d'asservissement des postes périphériques et de la presse de province, qui a été si manifeste... *(Rires et exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

M. Marc Bécam. Je ne m'en suis pas aperçu !

M. Jean-Pierre Cot. ...notamment entre les deux tours de l'élection présidentielle cessera et, sur ce point, nous serons vigilants *(Protestations sur les bancs des républicains indépendants.)*

Moyennant quoi, nous verrons à vos actes la nature de votre libéralisme.

Quant à l'opposition, on la dorlotte en ce moment ! Il a été question d'un statut de l'opposition, qui est devenu un respect des règles de courtoisie, puis, tout à l'heure, un nouveau dialogue.

M. Jean Brocard. A la demande de M. Mitterrand !

M. Jean-Pierre Cot. L'opposition, on s'en occupe beaucoup actuellement, et cette sollicitude nous paraît un peu étrange : nous n'étions pas habitués à un tel traitement de la part d'un ministre de l'agriculture qui, lors du débat budgétaire, n'avait pas daigné citer les noms des députés membres de l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Mais, vous le savez bien, il y a de la joie dans le repentir de tout pécheur !

M. Hervé Laudrin. Merci, mon père ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Cot. J'ajouterais, à propos du statut de l'opposition, une remarque de principe : cette sollicitude ne nous intéresse pas. N'avez aucune inquiétude : avec 49,3 p. 100 des suffrages, l'opposition se porte fort bien, merci.

M. Alexandre Bolo. Soignez-vous bien !

M. Jean-Pierre Cot. Elle n'a pas besoin de vos soins. Nous ne demandons rien pour nous; nous demandons tout pour la démocratie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Alexandre Bolo. Vous avez perdu. Soyez beaux joueurs !

M. Jean-Pierre Cot. Nous demandons effectivement que le Parlement soit rétabli dans ses droits. Nous demandons effectivement que les libertés publiques soient défendues et étendues. Nous demandons, en effet, de la justice sociale. S'il y a de la courtoisie en plus, tant mieux ! Mais c'est accessoire.

Je disais donc 49,3 p. 100 des voix, Comores non comprises. Je me permets d'insister sur ce point car je voudrais poser une question à M. le Premier ministre.

On nous a dit — de source bien informée — qu'un candidat à la présidence de la République aurait négocié ses voix aux Comores contre une promesse d'indépendance. On aurait même parlé du mois de juin. Je souhaite que vous dissipiez tout de suite ce malentendu. Un démenti formel de votre part nous rassurerait et nous permettrait de revenir au pourcentage Comores comprises. *(M. le Premier ministre fait un signe de dénégation.)*

Je constate votre dénégation et j'en prends acte. Il s'agit donc de 49,19 p. 100. Ce n'est déjà pas si mal.

J'en viens à vos propositions concernant la politique étrangère et la politique économique et sociale.

Sur ces points, je dois avouer que j'ai du mal à saisir les arêtes de vos propositions. Vous avez fait ce qu'on appelle un

grand discours. L'histoire se répète, mais souvent en s'affaissant. Il y avait eu le discours de 1969; en voici un nouveau, où l'on retrouve quelques traits, quelques ambitions du précédent, mais qui contient, au demeurant, fort peu de choses précises.

Ainsi, en matière de politique étrangère, qu'avez-vous dit qui fût un petit peu précis ? Je cherche. Cette invocation à l'indépendance, faite pour rassurer vos troupes ? On verra à l'usage ! Le premier acte du Gouvernement n'a-t-il pas été, en accord avec ses autres partenaires, de céder aux exigences des Etats-Unis, lors de la négociation du G. A. T. T., la semaine dernière ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Pour ce qui est de la construction de l'Europe, le Président de la République a indiqué que l'opposition serait associée aux grandes initiatives qui seraient prises dans ce sens. Vous avez vous-même, monsieur le Premier ministre, jugé les entretiens entre M. Giscard d'Estaing et M. Schmidt particulièrement fructueux. Quel en est le contenu ? Est-ce que vous nous y associez ? Quel est le grand dessein, concernant l'Europe, qui a été ainsi convenu ? Voilà des questions précises.

Pour le reste, nous verrons et nous jugerons.

Sur votre politique économique et sociale, vous n'avez pas été beaucoup plus précis, mais, ici, tout de même, sans vous faire un procès d'intention qui n'est pas dans mon propos, on peut s'appuyer sur les contraintes, sur la dure réalité des faits, sur la situation actuelle.

La situation actuelle, quelle est-elle ? D'abord, un héritage, celui du passé, celui d'une gestion, pendant un certain nombre d'années, qui a été le fait du ministre de l'économie et des finances. Cet héritage, quel est-il ? Un joli taux d'expansion, c'est exact, mais dont il a fallu payer le prix et dont le coût social exorbitant se traduit notamment par un écart croissant entre les salaires — c'est M. Valéry Giscard d'Estaing qui le déclarait lui-même, le 5 mars dernier, au banquet de la *Revue des Deux Mondes*. Cet héritage, c'est aussi la responsabilité des pouvoirs publics dans cette situation d'injustice sociale, c'est une fiscalité archaïque, une sécurité sociale agissant à la manière d'un impôt dégressif et frappant davantage les travailleurs à mesure que leurs revenus sont plus modestes; c'est enfin un relâchement dans l'effort d'équipement collectif.

Voilà le legs du passé, auquel s'ajoutent les difficultés nées de la crise actuelle, et d'abord ce taux d'inflation de 1,6 p. 100 pour le mois d'avril, qui faisait écrire à M. Servan-Schreiber, dans *L'Express* que les ménages français s'appauvrissaient de mois en mois — et je suppose qu'étant devenu ministre, il dit des choses sérieuses. *(Sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)* Ce qui fait au total, d'après les estimations des experts, 17 à 18 p. 100 d'inflation dans l'année.

M. Giscard d'Estaing, lorsqu'on avançait un pourcentage de 15 p. 100, estimait le chiffre fantaisiste. Quel curieux manque de perspicacité !

Il y a aussi le déficit de notre commerce extérieur : trente milliards de francs pour l'année d'après les estimations concordantes, semble-t-il, de l'O. C. D. E. et de nos propres experts.

M. Giscard d'Estaing, lorsqu'on lui parlait de dix-huit milliards, il y a quelques semaines, jugeait le chiffre fantaisiste. Quel fâcheux manque de perspicacité ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Cot ?

M. Jean-Pierre Cot. Je vous en prie.

M. le Premier ministre. Je vous remercie.

Je crains qu'il n'y ait eu dans votre esprit une confusion à cet égard et, compte tenu de l'importance des chiffres qui peuvent être évoqués à cette tribune, je tiens à les rétablir dans leur exactitude. Je comprends d'ailleurs, car il y avait un certain brouhaha autour de vous, que vous n'avez pu entendre clairement ce que j'ai dit.

Quant j'ai parlé de trente milliards de francs, il ne s'agissait pas du déficit de notre commerce extérieur, mais de l'appauvrissement net que représente pour nous, chaque année, la hausse du prix des produits énergétiques. Cela n'a aucun rapport. Quant aux chiffres de quinze à vingt milliards prévus pour le déficit de notre balance extérieure, compte tenu de cet élément que constitue la hausse des produits énergétiques, je puis, dans l'état actuel des choses, les confirmer. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. Jean-Pierre Cot. Je vous remercie de cette précision. Je constate que les experts de l'O. C. D. E. sont en désaccord avec vous. Je constate aussi que des journaux bien informés, en France, semblaient faire état de la convergence entre les estimations de vos propres services et celles des experts internationaux. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

En tout état de cause, nous prenons acte de cette fourchette : quinze à vingt milliards. Nous verrons comment vous rétablirez la situation. Cela ne m'empêchera pas de me poser des questions sur la perspicacité de certains jugements politiques formulés il y a moins d'un mois.

En effet, de deux choses l'une : ou bien les services du ministère de l'économie et des finances sont « en dessous de tout », et fort heureusement, les experts de la gauche sont là pour rétablir la vérité (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants*), ou bien on aurait menti aux Français pour gagner plus de voix, mais c'est une hypothèse que je ne veux pas retenir et que je chasse tout de suite de mon esprit ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Mais ce n'est pas fini ! Il y a les engagements internationaux pris avec M. Schmidt : pas d'emprunt auprès de l'Allemagne, pas de protection douanière à l'encontre de nos partenaires commerciaux.

Il y a aussi les promesses inconsidérées de « notre » candidat, promesses qui ont été dénoncées avec une singulière sévérité par le gouverneur de la Banque de France dans un article remarqué et qui ont été chiffrées — une petite querelle, monsieur Poniatowski, s'est d'ailleurs ouverte entre vous-même et M. Mendès France — à dix-neuf milliards de francs pour les uns, à vingt-trois milliards pour les autres. Mais de toute façon, on ne voit pas d'où vient l'argent !

Aujourd'hui, vous avez le dos au mur. Alors, que nous proposons ? Nous le saurons en commission des finances, puis au cours de nos débats par la suite, car pour l'instant nous devons voter sur des intentions assez imprécises. D'après ce que j'ai pu entendre, vous nous proposeriez soit la lune, soit l'austérité. Personnellement, je crois que ce sera plutôt l'austérité. Ce sera plutôt le crédit mieux surveillé, ces impôts supplémentaires dont on nous parle, mesures qui ont été annoncées par la presse. Mais, j'en conviens volontiers, sur ce point il nous faut attendre pour voir.

N'y avait-il pas une autre politique à faire ? Vous parliez de laxisme, mais il y avait une politique de rigueur financière à mener de sorte qu'aucune promesse sociale ne fût avancée sans que le financement en soit assuré, politique fondée sur une action énergique contre l'inflation, portant sur la T. V. A., comprenant un emprunt — vous y viendrez peut-être, mais sera-t-il indexé ? — politique qui supposait bien entendu un ensemble de mesures financières présentant une certaine rigueur.

A cette politique de rigueur financière se serait ajoutée une politique de justice sociale. Vous la souhaitez, certes, mais à cette différence que vous ne désirez pas vous attaquer aux profondes réformes de structure qui sont aujourd'hui nécessaires. Elle eût été caractérisée par la refonte d'un certain nombre d'éléments qui, dans notre pays, constituent de véritables anachronismes : ce système fiscal dont le Président de la République disait qu'il avait besoin de retouches — il réclame bien davantage, monsieur Fourcade — ce système d'enseignement qui perpétue — vous le savez, monsieur le recteur — cette discrimination sociale marquée plus spécialement par les classes de transition.

Mais je ne suis pas ici pour reprendre ces propositions d'ensemble qui sont dans la ligne du programme commun !

En fin de compte, nos divergences sont fondamentales.

Première divergence sur les causes de la situation actuelle. Vous vous enfermez dans ce dilemme : le développement économique ou la justice sociale, alors que, pour nous, l'absence de justice sociale constitue justement une entrave au développement économique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Seconde divergence au niveau du projet de société. Vous avez un projet de société libérale, société qui passe par le libéralisme économique, d'où sortirait tout naturellement la liberté humaine. Mais vous vous trompez de siècle, monsieur Chirac ! Vous méconnaissiez la dure réalité et les effets de la loi de la concentration capitaliste.

A votre projet de société, nous opposons, nous, la libération de l'homme. A partir d'une analyse économique, nous entendons d'abord libérer l'homme de toutes les formes d'exploitation, pour l'arracher ensuite aux confiscations du pouvoir, aussi bien dans l'entreprise que dans l'Etat.

Voyez-vous, pour nous, changer la vie, ce n'est pas remonter les Champs-Élysées à pied. C'est répondre à une aspiration beaucoup plus fondamentale, qui est propre aux Français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En conclusion, je voudrais reprendre ma phrase du début : « De ce jour date une ère nouvelle » disait Goethe à Valmy. Mais rappelez-vous, Valmy, ce n'était pas une victoire, c'était une poignée de sans-culottes bousculant quelques Prussiens et quelques émigrés. Si Valmy est passé dans l'histoire, c'est que Valmy a surtout été à l'origine d'un grand espoir, d'une confiance venue tout d'un coup aux sans-culottes, au peuple de Paris, au peuple de France, qui ont vu que, par leur volonté, ils

étaient capables d'arrêter cette armée de techniciens et d'aristocrates descendant les privilèges économiques et sociaux de l'Ancien régime. Ensuite sont venues les victoires : Jemmapes, la liberté accordée à la Savoie, au comté de Nice. Mais Valmy n'a été que le début, la naissance de l'espoir. Oui, le 19 mai dernier, la gauche a repris espoir. Oui, le 19 mai dernier, la gauche, unie derrière François Mitterrand, s'est rendu compte qu'elle pouvait l'emporter. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Croyez-moi, si demain commence une ère nouvelle, ce n'est pas celle de Valéry Giscard d'Estaing. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas vous accorder notre confiance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le Premier ministre, les lauriers sont coupés... et nous voici à l'aube d'un nouveau septennat.

La nation se retrouve après quarante-cinq jours d'une période extravagante où tous les problèmes économiques et sociaux semblaient s'être évanouis, même s'ils restaient omniprésents dans l'affrontement quotidien des candidats. Parenthèse irréelle dont le pays sort, un peu étourdi, pour prendre à nouveau conscience des réalités : nous quittons, il est vrai, le domaine des idées pour aborder celui des actes.

Nous avons vu, pendant cette période, tour à tour la France bouleversée par la disparition de son Président, l'homme qui s'imposait par ses vues dépassant largement l'horizon et qu'un ancrage atavique attachait au sol de notre pays, la France passionnée par un débat d'opinion tel que notre pays en a rarement connu, la France lassée par l'abus des sondages et les excès inévitables, sans doute, de la propagande, la France inquiète, puis délivrée par un choix final qui lui permettait d'atteindre ce qu'elle souhaitait confusément avec le goût habituel qu'elle manifeste pour le paradoxe : le changement, mais dans la continuité.

Par cette vaste et libre confrontation à laquelle a participé, pratiquement, l'ensemble des Français, un éclairage nouveau a été porté sur les thèmes essentiels, ceux qui touchent à la fois notre vie de tous les jours et ceux qui engagent l'avenir.

Cet échange marquera pour longtemps notre vie politique et il sera bénéfique si nous nous montrons assez sages pour en tirer complètement les leçons.

Il nous faut d'abord accepter, dans toutes ses conséquences, la décision du suffrage universel. Nous voici à l'heure où les systèmes démocratiques amènent, un peu partout dans le monde, des majorités élues avec un faible écart de voix.

La démocratie à 50 p. 100 est-elle la preuve d'une grande évolution civique, d'un affinement des choix ?

Marque-t-elle, au contraire, la fin d'habitudes politiques ne permettant plus de dégager une majorité franche pour gouverner clairement ?

C'est un vaste sujet de réflexion.

Ce qui s'impose, en tout cas, à l'heure actuelle aux responsables politiques, c'est qu'ils ne peuvent ni ne doivent aller leur chemin sans considérer ceux qui se trouvent dans l'autre camp.

L'idée de participation doit aujourd'hui prendre le pas sur le sentiment de revanche.

Je sais bien que l'opposition ne s'estime pas battue. Elle n'a pas tort. Personne ici ne la souhaite repliée sur elle-même et vindicative. Mais elle serait bien imprudente de croire à la vertu d'une formule commode selon laquelle elle aurait non pas perdu, mais « failli gagner ».

Une analyse du scrutin de l'élection présidentielle montrerait à quel point les Françaises et les Français ont souvent émis un vote de refus plutôt qu'un vote de confiance, quel que soit leur choix final. Pour l'opposition, qui donne d'ailleurs plus de poids au mythe qu'à la vérité des faits, refus, sans doute, d'une certaine société ; pour tous les autres, refus de l'expérience marxiste, non par un réflexe de peur, comme il est également commode de le prétendre, mais par la certitude de l'inadéquation des solutions collectivistes aux problèmes économiques et sociaux de notre temps, aux structures de notre société, aux bases de notre civilisation. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais l'opposition est aujourd'hui une réalité vivante dont l'évolution dépendra sans doute aussi de nos propres comportements.

Les leçons, d'ailleurs, nous entendons les donner d'abord à nous-mêmes, sans montrer d'excessives prétentions vis-à-vis des autres.

L'U. D. R. non plus ne sort pas défait de ce qui fut, pour elle, une épreuve grave. La voici de nouveau unie, puissante et si manifestement vivante que déjà les observateurs orientés s'écartent et se taisent.

Ceux qui rêvaient d'éclatement, de morcellement, de discorde dans nos rangs se sont une fois de plus trompés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais notre force et notre unité n'ont de valeur que dans la mesure où elles signifient que notre mission n'est pas accomplie et que la France aura besoin de nous demain, elle qui peut reconnaître aujourd'hui ce que nous lui avons apporté depuis seize ans. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous ne restons pas unis parce que nous nous sentons bien ensemble et que nous espérons durer. Nous savons que l'U. D. R. reste une force d'équilibre et de progrès dans la liberté, indispensable à la nation.

Notre rôle, au premier comme au second tour, était essentiel. Il a assuré le succès final. L'accomplissement de notre devoir de démocrates s'est effectué tout naturellement, sans marchandage et sans démonstrations superflues.

Ne regrettons pas trop que l'U. D. R. ait encore des réactions sentimentales et un réflexe de fidélité. La France n'est pas à l'heure d'une politique glacée où le cœur n'aurait aucune place. De grandes choses s'accomplissent dans l'amitié et grâce au respect des sentiments.

Si l'exécutif, demain, fait preuve d'initiatives créatrices, s'il s'engage hardiment dans la voie du progrès social, comme il le laisse clairement espérer, nous n'entendrons pas lui laisser le monopole de l'imagination et du changement.

Vous voici devant nous, monsieur le Premier ministre, vous qui êtes issu de nos rangs et sur qui s'est porté le choix du nouveau Président de la République. Nous ne vous ferons aucun procès d'intention et le soutien que nous allons vous apporter n'est pas restreint. Nous ne jugerons ni les hommes et les femmes de votre gouvernement — d'ailleurs nous ne les connaissons pas tous aujourd'hui — ni les structures, ni le style de ce Gouvernement. C'est le choix du Président de la République, c'est votre choix. C'est le vôtre seul, c'est votre responsabilité seule.

Nous n'avons sur votre action future aucun préjugé; nous ne manifestons aucun scepticisme quant à vos intentions. Comment d'ailleurs ne pas apporter à celui qui a la lourde charge de gouverner la France d'aujourd'hui plus qu'un appui, la contribution la plus large à son action ?

Mais cela ne dépend pas seulement de nous.

Nous avons dit que notre soutien serait motivé, mais il ne faut pas se méprendre sur les termes. Il ne s'agit pas, pour nous, de doser notre confiance, de vous l'accorder au compte-gouttes ou de vous faire subir nos humeurs en la modulant à chaque occasion. Nous ne pratiquerons pas le « oui, mais » ; plutôt le « oui, si », peut-être le « oui, pour ».

Les limites de notre soutien, nous les traçons d'abord autour des options nationales qui constituent notre raison d'être : c'est l'exigence de l'indépendance française; c'est le maintien, sans ambiguïté, d'un système institutionnel que nous avons bâti ensemble; c'est la volonté d'aller vers une société de participation et de progrès, vers plus de justice sociale, vers la transformation des rapports sociaux.

Sur tout cela, Valéry Giscard d'Estaing a manifesté son intention positive, d'abord comme candidat, puis comme Président de la République, et il le rappelle encore dans le message présidentiel. Notre soutien a été motivé par cet engagement formel de maintenir l'aqueduc de la V^e République et ses orientations fondamentales. S'il s'agit d'aller plus vite et plus loin, nous serons sans doute les plus exigeants et peut-être les plus fidèles. Mais, ces limites de notre soutien, nous devons en dessiner plus nettement les contours, car vos actes, je dirai presque vos actes quotidiens, devront être conformes à « l'engagement » et à son esprit.

Aussi, avons-nous l'intention de maintenir avec vous un contact étroit, mais en des termes très différents de ce qui établissait, dans le passé, les liens entre un Premier ministre et notre formation. Vous êtes des nôtres et nous ne vous renions pas, mais vous êtes d'abord le Premier ministre et désormais nous ne tolérerons pas, face à l'opinion, la moindre équivoque. Il n'y aura entre nous ni complaisance ni complicité. C'était vrai hier; ce sera évident demain. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Notre soutien sera donc ferme, résolu et peut-être intransigeant. Afin que vous soyez pleinement maître et responsable de l'action de votre gouvernement, nous ne céderons pas à l'envie de vous livrer, sur tel point irritant, une guérilla sans portée et sans intérêt.

Vous avez les mains libres, totalement. Mais il faut que vous sachiez à quel point nous serons sensibles et attentifs, sans regrets sur le passé, mais plus que jamais préoccupés du présent et de l'avenir.

Si la rigueur s'impose, nous ne nous réfugierons pas dans la facilité, dans la fuite démagogique; nous serons à vos côtés. Si nous constatons l'erreur, nous vous jugerons sévèrement. Si le succès vous sourit, nous en prendrons notre juste part.

Quelles sont les orientations de gouvernement que vous avez, tout à l'heure, définies dans une déclaration qui brosse, comme toujours, un tableau d'intentions permettant de prendre acte et date? Celui que vous avez tracé mérite, pour l'essentiel, notre approbation.

Mais voyons d'abord ce qui vous attend à court terme.

Un journal du soir qui ne passe pas, il est vrai, pour manifester très généralement la gaieté et l'optimisme...

M. Lucien Neuwirth. Des noms!

M. Claude Labbé. ... traçait à grands titres l'état de la nation au lendemain de l'élection présidentielle. Les prix: enrayer l'inflation record; l'emploi: des perspectives assez sombres; le commerce extérieur: un déséquilibre inquiétant; le franc: une amputation d'un quart par rapport au mark en quatorze mois; les réserves de change: freiner l'hémorragie; l'or: une hausse sans précédent; la production industrielle: une croissance déséquilibrée.

Il est vrai que c'est un peu tout cela que vous trouvez dans votre corbeille! (Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

La France n'est pas isolée d'une conjoncture mondiale difficile, et il lui faut, hélas, d'abord résister aux assauts de ces périls avant de définir des lignes d'action idéales que même le programme commun n'avait pas tracées. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Alexandre Bolo. Le programme commun n'existe plus!

M. Claude Labbé. Notre devoir est de dire avec vous aux Français: « rien n'est possible si l'on n'admet d'abord que, pour vivre dans un monde dangereux, la rigueur des choix l'emporte sur la satisfaction des exigences ».

La hausse des prix demeure le phénomène le plus tangible et le plus irritant, le plus immédiat de l'inflation; il en est la photographie.

Sans doute est-ce une erreur de laisser croire que l'on peut seulement peser sur la formation des prix en modifiant des systèmes ou en appliquant un contrôle sévère, bien que cela s'impose. Il s'agit, au-delà de ces mesures, de provoquer dans le pays des réflexes anti-inflationnistes. L'inflation, c'est la défiance, c'est le manque de confiance en une société, en un système de vie. Ce manque de confiance ne frappe même plus seulement les pays qui pratiquent le libéralisme, mais aussi, on l'a vu, les nations dirigistes et collectivistes; dans le second cas, il est vrai, les effets sont moins connus et, de toute façon, s'il y a lieu, réprimés.

Il vous appartient donc, monsieur le Premier ministre, de rétablir cette confiance à l'approche de l'an 2000, dont vous parliez tout à l'heure, car trop nombreux sont les Français qui semblent agir comme si leurs jours étaient comptés. La consommation, l'enrichissement, le goût excessif du changement, la priorité donnée à la quantité plutôt qu'à la qualité, la production excessive de certains biens, l'absence de protection de l'environnement, le désordre culturel et les réticences à l'application rapide de la participation, voilà quelques données qui, pêle-mêle, montrent l'étendue de l'action à mener, qui n'est pas seulement financière et technique mais relève d'une politique d'ensemble, d'une conviction et d'une volonté bien déterminée.

La situation économique et sociale de la France est un puzzle où pas une pièce ne peut manquer. Fort heureusement, vos prédécesseurs n'ignoraient pas qu'ils devaient d'abord penser à préserver la situation de l'emploi, même au risque d'une moins grande orthodoxie économique.

Aussi les perspectives ne sont pas aussi sombres qu'on le dit et que la conjoncture générale pourrait le justifier. Ce miracle relatif est dû pour l'essentiel à la variété de nos possibilités industrielles et commerciales et à l'initiative des dirigeants d'entreprise qui progressent remarquablement.

C'est le succès d'un système libéral que nous avons toujours défendu. Si la France est aujourd'hui moins touchée au niveau de l'emploi, c'est parce que ses dirigeants ont su faire confiance à la capacité d'entreprise de ses industriels et de ses commerçants et qu'ils n'ont pas eu le réflexe de mener la lutte contre l'inflation en imposant le carcan du dirigisme et de la bureaucratie. Mais le tableau reste fort loin de l'idylle.

A vrai dire, en un temps où chacun veut se reconnaître et se situer dans le grand vent du changement, n'importe-t-il pas d'abandonner nombre d'idées reçues pour dépasser l'approche traditionnelle des grands problèmes: l'échelle mobile, l'éventail des salaires — à resserrer ou à ouvrir selon le cas — les critères statistiques de l'emploi, toutes ces notions ne doivent-elles pas être l'objet d'une révision? Là aussi, le temps n'est-il pas venu d'abattre les mythes?

Il ne s'agit sans doute que de vocabulaire, mais derrière les mots se cachent bien des attitudes passées et dépassées. Quand verra la grande ouverture économique et sociale, le 4 août des comportements anciens, pour les partenaires sociaux, à vous, monsieur le Premier ministre, d'engager la France dans la voie — qui n'est pas seulement la troisième, mais la seule — de la transformation complète des rapports sociaux, voie qui passe à la fois par des ajustements techniques et législatifs, mais surtout par un état d'esprit différent, un regard neuf.

Si nous pouvions oublier tout ce que nous avons hérité d'un siècle de lutte des classes, sans méconnaître les conquêtes sociales ouvrières et l'évolution du patronat, si nous voulions changer les mots et les habitudes, nous pourrions entrer de plain-pied dans une époque où la condition humaine pourrait progresser mieux que jamais, car toutes les conditions d'une révolution sociale sont réunies.

Il tient à vous et à nous qu'elle s'accomplisse, mais c'est aussi sans doute sur ce terrain que nous tracerons les limites de la nouvelle majorité présidentielle et que se fixeront vraiment les frontières entre l'opposition et entre la majorité. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Claude Labbé. Nous considérons la transformation des rapports sociaux comme la clé de votre succès, car elle est la condition de tout le reste.

M. Pierre Bas. Très bien !

M. Claude Labbé. J'ajouterai une réflexion particulière sur ce vaste ensemble que nous baptisons non sans raison la « qualité de la vie », domaine où l'on ne doit pas se payer de mots et où l'on risque souvent d'apparaître comme rétrograde, autant dire conservateur.

Préserver, défendre, sauvegarder, voilà les termes qu'emploient ceux qui s'attachent à la qualité de la vie, surtout dans son aspect essentiel : l'environnement. Il faut encore plus de volonté, à notre époque, pour s'opposer à un faux progrès ou à un confort dévastateur que pour construire des sites ou tracer des routes. Les pionniers du xxi^e siècle défendront les derniers espaces libres ; ils n'ouvriront plus les jungles au bulldozer.

L'effort des hommes de notre siècle deviendra peut-être ainsi dérisoire dans certains de ses aspects, et les grands axes routiers vus du ciel, dans quelques décennies, seront peut-être aussi éloignés de la réalité du temps présent que les vestiges des civilisations précolombiennes. L'effort déjà accompli mérite notre considération, mais c'est encore, à l'échelle des problèmes, un véritable balbutiement.

Nous jugerons, à travers cette lutte pour la défense de l'homme et au-delà d'elle, votre aptitude à dominer la technocratie, déjà difficile à mouvoir lorsqu'il s'agit de bâtir, impossible à convaincre lorsqu'il s'agit de préserver parce qu'elle a toujours sur les citoyens une belle avancée intellectuelle, et un fantastique retard sur la marche du temps. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs des républicains indépendants.)

La campagne présidentielle nous a oté bien des illusions. Nous voulions croire à la précarité des sondages ; nous mesurons leur exactitude. Il est vrai que leur publication, sans doute abusive, nous laisse encore devant une interrogation sans réponse : les sondages reflètent l'opinion, c'est vrai ; mais l'opinion n'est-elle pas, au bout du compte, le reflet des sondages ?

Nous pensions pouvoir faire choisir les Français entre des solutions très différentes proposées par les candidats. Or les Français n'ont-ils pas eu le sentiment qu'il n'y avait pas plusieurs solutions techniques à une même préoccupation, mais une seule qui aurait pu sortir de l'ordinateur comme la vérité du puits, nue et unique.

Mais c'est justement là où se situe la difficulté et la chance de gouverner en ce dernier quart du XX^e siècle : c'est à partir d'une analyse humaine des données, de la valeur des hommes choisis, de la manière dont ils sauront se faire entendre de chaque citoyen que dépend la réussite.

Vous voyez, monsieur le Premier ministre, que nous ne méprisons pas le style de gouvernement et que nous le jugeons à sa juste valeur.

Mais la France n'est pas seule. Elle est dans l'Europe, et notre volonté de poursuivre, d'approfondir et d'accélérer si possible la construction européenne demeure au premier plan de nos préoccupations.

Il s'agit pour la France de relancer l'action du Président Pompidou dans l'esprit qu'il avait défini à La Haye. Il importe notamment que nos agriculteurs, qui se sont engagés à fond dans le Marché commun, recueillent les fruits de leurs efforts et de leurs investissements. La place de la France dans le monde reste privilégiée. Dans son message au Parlement, le Président de la République rappelait « l'exigence de la grandeur ». Cette exigence reste entière, car elle n'est nullement faite d'une conception orgueilleuse et solitaire de nos rapports avec les autres peuples. Elle accompagne l'indépendance qui repose sur un dessein et une ambition qui ne s'accroissent en rien de vues quotidiennes et d'actions intermittentes.

C'est ainsi que nous désirons, pour le rayonnement de la France, que ne soit pas abandonnée, si peu que ce soit, la grande politique extérieure qui fut celle du général de Gaulle et de Georges Pompidou, même au profit de satisfactions plus immé-

diates. Seule une ambition élevée peut permettre d'aborder avec succès les règlements plus proches, car rien ne peut être dissocié. La France ne peut se permettre d'abandonner ce qui a été entrepris, ni dans le maintien de son rôle dans l'équilibre mondial, ni dans sa mission, parfois, de médiateur, ni dans sa politique de coopération, cette coopération qui consiste à faire du développement des pays moins avancés un des principaux moteurs de la croissance des plus riches ; à inventer les mécanismes économiques et institutionnels mondiaux permettant aux seconds de trouver dans le développement rapide et réel des premiers une matière et une raison à leur propre croissance.

Pour tenir ce rang elle doit compter sur toutes ses forces. Sa puissance économique d'abord, qui passe par la stabilité de ses institutions et la paix sociale.

La France ne pourrait se permettre le luxe d'être d'une façon quasi permanente en campagne électorale, comme elle ne pourrait accepter la multiplication des tensions et de conflits sociaux.

La puissance militaire ensuite, c'est-à-dire nucléaire.

Aujourd'hui, la conception de défense mérite non seulement d'être soutenue et poursuivie, mais expliquée. Si notre peuple en venait à contester son armée et les moyens à lui donner, ce serait sans doute parce que nous n'aurions pas su lui expliquer assez clairement que notre puissance, c'est aujourd'hui notre liberté et aussi la possibilité de veiller à la liberté des moins puissants.

Vous devez savoir que notre exigence sera grande dans ce domaine, car nous n'admettrons pas que l'outil que s'est forgé la France au prix de sacrifices importants soit dévoyé ou affaibli. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Nous sommes certains aussi que vous nous donnerez satisfaction sur deux points importants : la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique et le maintien du programme de Concorde. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Quels seront vos rapports avec l'Assemblée nationale ? Vous avez déjà donné symboliquement le ton par votre décision d'assister régulièrement à la conférence des présidents. Ainsi le Gouvernement ne pourra se réfugier derrière aucun intercesseur.

Considérer l'Assemblée nationale comme majeure, livrer s'il y a lieu avec elle un combat où la conviction doit l'emporter et livrer ce combat devant le pays, voilà un pas de démystification important à franchir. A ce jeu, vous avez tout à gagner. L'opposition et la majorité n'auront plus de porte de sortie et les responsabilités pourront s'établir clairement. Mais c'est à vous de tirer le premier. La Constitution vous l'impose ; et dans un système tel que le nôtre, qui refuse le régime d'assemblée, le comportement du Gouvernement donne la mesure et le ton.

Ce gouvernement ne procède pas de nous. S'il est un jour sanctionné partiellement ou totalement, ce sera, nul n'en doute, parce que vous n'aurez pas suffisamment engagé avec vous les députés et que vous ne les aurez pas amenés à partager avec vous les responsabilités et les risques. Mais c'est là l'esprit même de la participation, et comment pourrions-nous la proposer comme solution sociale si nous n'établissions pas la démonstration de sa valeur de solution politique ?

Quand le Parlement donne l'exemple du désordre et de l'irrésolution, c'est la fin d'un régime. Depuis seize ans la dignité, le sérieux et l'efficacité de nos travaux ne sont plus mis en doute par personne, et si la campagne présidentielle a pu, d'un bout à l'autre, conserver le ton que chaque Français a pu apprécier, c'est sans doute grâce à l'exemple parlementaire. Si la majorité l'a finalement emporté et si l'opposition ne sort pas diminuée de la bataille, c'est grâce au spectacle qu'elles ont donné l'une et l'autre.

Vous pouvez compter sur nous pour répondre à vos initiatives constructives. A chacun de vos pas nous avancerons nous aussi.

Il est souvent question de modifier les méthodes de travail du Parlement et votre contribution à un effort de réflexion et de proposition peut être réelle. L'indication du Président de la République sur la transformation des séances de questions orales montre à quel point le Gouvernement veut aller vers nous, car depuis longtemps nous demandons que ce débat, qui peut être essentiel et qui en lui-même, en tout cas, est très significatif en ce qui concerne les rapports entre l'Assemblée et le Gouvernement, ne soit pas négligé ou rabaisé, comme il le fut trop souvent dans le passé par la réponse d'un secrétaire d'Etat polyvalent venant lire un papier devant des bancs vides. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Demain, monsieur le Premier ministre, et pour la première fois, votre gouvernement va engager sa responsabilité. Nous allons ainsi passer avec vous un contrat. Nous avons dit que nous vous jugerions sur vos actes et non sur vos intentions. C'est vrai, mais il ne tient qu'à vous de nous associer à votre action, et nous n'attendrons pas en simples observateurs les résultats de l'action gouvernementale.

Le champ de la proposition est vaste. Nous comptons nous y engager, et c'est là, je crois, le meilleur terrain de rencontre.

Quant à la vigilance, nous ne l'exercerons pas comme une sorte de pression ou pour la protection de nos intérêts, mais parce qu'elle représente véritablement l'exigence fondamentale de notre soutien. Vous le savez, monsieur le Premier ministre, les partenaires exigeants déçoivent rarement, même s'ils vous rendent parfois la vie difficile, et leur fidélité à des idées les autorise à une grande franchise. Nous n'y failirons pas.

Au début de cette course où il ne rencontrera pas que des vents favorables, nous souhaitons bonne chance au Premier ministre. Nous ne resterons pas sur le rivage pour l'observer. Avec lui, nous regardons le grand large. Nous l'aiderons à maintenir le cap, mais la route que nous devons suivre, nous comptons la tracer ensemble. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

COMMEMORATION DU DEBARQUEMENT ALLIE EN NORMANDIE

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, je voudrais évoquer simplement ceux qui, il y a trente ans, à cette heure, s'apprêtaient parfois à vivre leur dernière journée pour la libération du territoire de la France.

M. Hervé Laudrin. Il faut le rappeler à M. Jean-Pierre Cot.

M. le Premier ministre. Je vous demande à tous de bien vouloir marquer pendant un instant le respect qu'on doit à leur mémoire. *(Mmes et MM. les députés se lèvent et observent une minute de silence.)*

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 6 juin 1974, à quinze heures, première séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, explications de vote et vote par scrutin public à la tribune sur l'approbation de cette déclaration, en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

Éventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

*Le Directeur adjoint
du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LUDOMIR SAUNIER.*

Erratum

*au compte rendu intégral
de la troisième séance du 28 novembre 1973.*

Page 6472, 2^e colonne :

— 3 —

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Rétablir ainsi le troisième alinéa :

« J'ai reçu de M. Rabreau et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à une réforme de la fiscalité basée sur la notion de revenu minimum familial. »

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mercredi 5 juin 1974.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 14 juin 1974 inclus :

Jeudi 6 juin 1974, après-midi et, éventuellement, soir :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement et vote sur l'approbation de cette déclaration en application de l'article 49 de la Constitution.

Mardi 11 juin 1974, après-midi :

Discussion du projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 70-1299 du 31 décembre 1970 relative aux groupements fonciers agricoles (n° 309-840) ; ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mercredi 12 juin 1974, après-midi :

Questions orales d'actualité.

Jeudi 13 juin 1974, après-midi :

Discussion du projet de loi modifiant le livre V du code de la santé publique relatif à la pharmacie vétérinaire (n° 645-820), ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

Vendredi 14 juin 1974, après-midi :

Discussion :

Du projet de loi autorisant des nominations dans les corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972 (n° 810) ;

Du projet de loi portant intégration de certains fonctionnaires titulaires de l'école polytechnique dans des corps de fonctionnaires du ministère des armées (n° 811) ;

Du projet de loi autorisant des nominations dans le corps des contrôleurs divisionnaires des transmissions du ministère des armées au titre des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973 (n° 944) ;

Du projet de loi autorisant la ratification de l'acte additionnel portant modification de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales (n° 749-980) ;

Du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre la République française et les républicains membres de l'union monétaire ouest-africaine, conclu le 4 décembre 1973 (n° 842).

Enfin, la conférence des présidents a décidé de fixer au jeudi, pour la durée de la session, la matinée réservée aux travaux des commissions.

Modifications à la composition des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 6 juin 1974.)

GROUPE DES RÉFORMATEURS DÉMOCRATES SOCIAUX

(31 membres au lieu de 30.)

Ajouter le nom de M. Max Lejeune.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(3 membres au lieu de 4.)

Supprimer le nom de M. Max Lejeune.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

*Éducation physique et sportive
(rattachement au ministère de l'éducation nationale).*

11285. — 6 juin 1974. — M. Hage attire l'attention de M. le Premier ministre sur la récente déclaration du Président de la République relative à la création d'un secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs rattaché au ministère de la qualité de la vie. Il lui rappelle une revendication essentielle dont il a régulièrement été saisi par les syndicats des personnels enseignants de l'éducation physique et sportive, les représentants des parents d'élèves et qu'approuve une grande partie de l'opinion publique à savoir le rattachement de l'éducation physique et sportive, scolaire et universitaire, au ministère de l'éducation nationale, dans une structure adaptée. Ce rattachement est d'autant plus justifié que l'éducation physique et sportive est de plus en plus largement considérée comme une partie intégrante de l'éducation. Il témoignerait du souci de garantir l'unicité de l'éducation, laquelle passe nécessairement par l'unité de conception et de gestion aux plans administratif et pédagogique. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Arrêt des explosions nucléaires expérimentales.

112191. — 5 juin 1974. — M. Josselin expose à M. le Premier ministre que les explosions nucléaires suscitent une légitime réprobation dans le monde entier. Il lui demande s'il n'estime pas devoir mettre fin à la politique des explosions nucléaires.

Épargne (mesures en faveur de l'épargne populaire).

11295. — 5 juin 1974. — M. Bouiloché demande à M. le ministre de l'économie et des finances quelles mesures il compte proposer au Gouvernement en faveur de l'épargne populaire. En effet, en raison de la faiblesse actuelle de la rémunération de cette dernière, la hausse accélérée des prix conduit à une véritable spoliation du fruit du travail des Français, et atteint ainsi ce qui constitue souvent la seule véritable garantie contre les risques de la vie quotidienne pour les plus modestes et en particulier les personnes âgées.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

Politique du logement (solutions au problème de la ségrégation sociale dans les grandes villes, notamment à Paris).

11275. — 4 juin 1974. — M. Frédéric-Dupont demande à M. le ministre de l'équipement comment il compte résoudre le problème de la ségrégation sociale dans le centre des grandes villes, et notamment dans Paris.

Élevage

(dégradation des revenus des éleveurs des Côtes-du-Nord)

11311. — 5 juin 1974. — M. Josselin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la dégradation rapide de la situation des éleveurs du département des Côtes-du-Nord, sous l'effet conjugué : des interdictions d'exporter édictées à l'encontre des départements touchés par l'épidémie de fièvre aphteuse ; de la chute brutale des cours à la production de la viande bovine et, par voie de conséquence, des autres viandes ; de la hausse sans précédent des prix de revient. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux éleveurs de percevoir une juste rémunération de leur travail.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Art. 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel public au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

*Anciens combattants et prisonniers de guerre
(retraite anticipée : sort fait aux anciens d'Indochine).*

11244. — 6 juin 1974. — M. Dellauna rappelle à M. le Premier ministre que la loi du 21 novembre 1973 (Journal officiel du 22 novembre 1973) permet aux anciens combattants, compte tenu de la durée de leur service actif passé sous les drapeaux, d'une

part, et aux anciens prisonniers de guerre, compte tenu de la durée de leur captivité, d'autre part, de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans, sur leur demande, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à soixante-cinq ans. Un décret du 23 janvier 1974 (*Journal officiel* du 24 janvier 1974) a fixé les modalités et les dates de mise en œuvre de cette loi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1974, mais dont le plein effet n'aura lieu qu'au 1^{er} janvier 1977. Enfin, les périodes de mobilisation ou de captivité accomplies après le 1^{er} septembre 1939 sont assimilées à un temps d'assurance pour l'ouverture du droit et la liquidation des avantages vieillesse. Ces textes paraissant s'appliquer aux seuls combattants ou prisonniers de la guerre 1939-1945, il lui demande de lui confirmer si lesdites dispositions sont aussi applicables aux anciens combattants d'Indochine, anciens prisonniers sur ce théâtre d'opérations extérieures, ou de lui faire connaître s'il est envisagé de leur faire bénéficier des mêmes avantages de retraite que ceux accordés aux déportés résistants et politiques, compte tenu des conditions dramatiques d'existence qu'ils ont subies dans les camps, camps considérés comme de véritables camps d'extermination et de la mort et d'où ces anciens prisonniers sont revenus marqués physiquement pour la vie.

Crédit aux entreprises consommatrices d'énergie (amélioration en faveur des investissements et équipements entraînant des économies d'énergie).

11245. — 6 juin 1974. — M. Hamelin rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que, parmi les mesures de lutte contre la hausse des prix décidées le 5 décembre 1973, le ministre de l'économie et des finances avait indiqué qu'une dérogation exceptionnelle à la réglementation du crédit serait mise en œuvre avant le 1^{er} avril 1974 au profit des investissements permettant de remplacer des matériels anciens par des équipements entraînant des économies d'énergie. Les modalités techniques de ce régime dérogatoire ont été précisées le 7 février dernier par un avis du gouverneur de la Banque de France. Un second avis du 5 avril a complété les mesures prévues à la suite d'une étude menée avec les milieux professionnels concernés. La procédure a été modifiée dans le sens d'un élargissement de son champ d'application et d'un assouplissement de ses modalités. Il n'en demeure pas moins que les mesures en cause présentent un intérêt limité. En effet, les industriels avaient déjà la possibilité de financer 70 p. 100 de leurs investissements matériels par des crédits du type : crédit national, société de développement régional, caisse nationale des marchés de l'Etat. Ces crédits, qui sont généralement des crédits à moyen terme, rentrent dans les engagements des banquiers et sont soumis aux réserves obligatoires (30 p. 100) ainsi qu'aux pénalités (taux progressifs) en cas de dépassement des encours autorisés auxdits banquiers. La procédure nouvelle ne représente d'innovation ni en capacité de financement (70 p. 100) ni en taux d'emprunts (identique aux crédits précités). Elle est même restrictive puisqu'elle ne prévoit pas le financement d'équipements nouveaux, ni au niveau des banques, obligation de réserves. Le seul et minime avantage sur ce dernier point est la suppression des pénalités en cas de dépassement. Les formalités nécessaires pour bénéficier des nouveaux crédits sont par ailleurs trop complexes. Afin que les dispositions en cause soient véritablement efficaces, il lui demande s'il n'estime pas souhaitable d'envisager de nouvelles mesures qui pourraient comporter des taux préférentiels, un désencadrement partiel ou total des crédits, enfin une procédure simple pour les obtenir aussi bien pour les transformations que pour les créations d'équipements nouveaux.

Internés résistants (assimilation aux déportés résistants au regard du code des pensions militaires d'invalidité).

11246. — 6 juin 1974. — M. Delaune expose à M. le Premier ministre qu'en application du statut des déportés résistants les blessures, maladies ou infirmités contractées dans les camps et prisons déterminés dans l'article L. 272 du code des pensions militaires d'invalidité sont considérées, chacune prise isolément, comme blessures de guerre. Par ailleurs, de nombreuses dispositions du même statut ou de textes subséquents ont accordé aux déportés résistants et politiques des dérogations particulières à la législation sur les pensions et sur le régime des retraites. Tout en rendant pleinement hommage aux sacrifices des déportés, il apparaît néanmoins que les internés résistants ainsi que les anciens prisonniers des camps énumérés dans l'annexe du décret n° 73-74 du 18 janvier 1973 (*Journal officiel* du 20 janvier 1973, p. 815 et 816), dont la plupart étaient de véritables camps d'extermination, méritent également la reconnaissance de la nation. Il lui demande s'il n'estime pas que celle-ci pourrait se traduire : 1° par la prise en compte comme service militaire actif dans une unité combat-

lante du temps passé en détention. En l'état actuel de la législation, cette période est seulement comptée comme service militaire actif ; 2° par l'assimilation des maladies contractées dans ces véritables camps de la mort et prisons à des blessures de guerre. Ainsi, serait diminué l'écart considérable constaté entre les deux statuts, ce qui, sans léser les droits des déportés résistants, rendrait plus équitable la réparation accordée aux internés résistants ainsi qu'aux assimilés provenant des camps de la mort (en Allemagne ou en Indochine) ou prisons indiquées dans le décret du 18 janvier 1973.

Laboratoires d'analyses (régime fiscal applicable à un laboratoire d'analyses exploité par une société anonyme).

11247. — 6 juin 1974. — M. Ribes rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances les conditions dans lesquelles, en vertu de la doctrine actuellement en vigueur, une société commerciale ayant pour objet d'offrir à la clientèle des services relevant, par nature, d'une activité libérale peut, à ce titre, être dispensée du paiement des taxes sur le chiffre d'affaires. S'agissant plus particulièrement des « travaux d'analyses effectués dans un laboratoire de biologie médicale exploité par une société anonyme dans laquelle la majorité des actions est détenue par des associés qui prennent une part active et continue à la marche de l'entreprise (ils peuvent en principe être considérés comme relevant d'une activité libérale non passible de la T. V. A. dans la mesure où les associés qui détiennent 40 p. 100 au moins du capital social sont titulaires des diplômes nécessaires pour l'exploitation du laboratoire et prennent effectivement une part active et constante aux travaux d'analyses ». (Réponse à M. Jacques Barrot, député, *Journal officiel* du 22 juin 1971, débats A. N., p. 3208, n° 17894.) Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si cette doctrine se trouve remise en cause par la récente décision du Conseil d'Etat (arrêté n° 89 237 rendu le 29 février 1974 par les trois sous-sections fiscales réunies, Société Elsa) au terme de laquelle « ... quelque soit l'objet social, les prestations de services qu'accomplit une société anonyme et qui sont pour elle générateurs de recettes d'exploitation relèvent d'une activité industrielle et commerciale » qui les rend passibles de la T. V. A. « même lorsqu'il s'agit de prestations qui, accomplies par une personne physique, relèveraient d'une activité non commerciale » et sans qu'il soit besoin de rechercher si les praticiens détiennent ou non la majorité du capital de la société ». En d'autres termes, il lui demande si les recettes réalisées par un laboratoire d'analyses exploité par une société anonyme devront désormais être soumises dans tous les cas à la T. V. A. et si le même statut fiscal est applicable à une S. A. R. L. exploitant un laboratoire d'analyses.

Aide judiciaire (conditions d'attribution en fonction des enfants à charge).

11248. — 6 juin 1974. — M. Bonhomme appelle l'attention de M. le ministre de la justice sur les conditions d'attribution de l'aide judiciaire. Il lui demande lorsque celle-ci est demandée par deux époux s'il doit, en règle générale, être tenu compte du nombre des enfants en faveur de chacun des époux sans rechercher si la charge de ces enfants incombe aux deux ou à l'un d'eux. Il lui demande plus particulièrement auquel des époux doit être accordé le bénéfice d'un enfant à charge lorsqu'il s'agit d'époux ayant un seul enfant, et vivant séparés.

Retraites complémentaires des Français rapatriés.

11249. — 6 juin 1974. — M. Albert Bignon rappelle à M. le ministre de la santé que la loi n° 72-1223 du 29 décembre 1972 portant généralisation de la retraite complémentaire n'est actuellement pas applicable aux services effectués hors de France et notamment en Algérie. Des négociations devaient être entreprises entre l'administration et les caisses d'accueil des travailleurs concernés afin de dégager une procédure permettant de faire accéder les retraités rapatriés au bénéfice d'une législation devant être commune à tous les Français. Il lui demande la suite qui a pu être donnée au règlement de ce problème en appelant son attention sur l'urgence de voir réalisée, particulièrement sur ce point, la réinsertion de nos compatriotes rapatriés d'outre-mer et sur l'intérêt d'une application rétroactive des mesures qui seront prises à cet effet.

Téléphone (insuffisance à La Réunion).

11250. — 6 juin 1974. — M. Fontaine signale à M. le Premier ministre que vouloir téléphoner, à La Réunion, en provenance ou en direction du secteur compris sur la côte Ouest, entre Saint-Paul et Etang-Salé, relève de la performance sportive. Il a été prouvé que l'usager avait plus vite fait d'emprunter la route à pied ou

en voiture. Cette situation n'est pas sans graves conséquences en cas de maladie ou d'accidents. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître s'il envisage de porter rapidement remède à cette situation.

Sapeurs-pompiers volontaires (amélioration de la couverture sociale des accidentés ou blessés en service commandé).

11251. — 6 juin 1974. — M. Beauguitte expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, que les sapeurs-pompiers volontaires blessés en service commandé ne bénéficient pas toujours des protections en matière de perte de salaire ou d'indemnisation pour les dangers encourus en service commandé. Il lui demande que soit appliqué aux sapeurs-pompiers blessés en service commandé le principe de la mensualisation en matière d'arrêt de travail, d'incapacité permanente, de reconversion, voire même de décès et que cette garantie soit accordée par l'employeur au moment de l'accident, à savoir : municipalité, département ou Etat.

Sapeurs-pompiers volontaires (modification du statut en matière d'assurance-invalidité).

11252. — 6 juin 1974. — M. Beauguitte expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, que les sapeurs-pompiers volontaires atteints en service commandé n'ont droit qu'au titre de victimes civiles de la guerre. Il lui demande la modification des statuts des sapeurs-pompiers volontaires afin que ceux qui seront blessés ou accidentés en service puissent bénéficier du titre et des avantages de victimes d'Etat et que leur revenu garanti soit établi en fonction de leur situation antérieure.

Sapeurs-pompiers volontaires (qualité de pupilles de la nation des orphelins de pompiers décédés en service commandé).

11253. — 6 juin 1974. — M. Beauguitte expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, que les orphelins de sapeurs-pompiers volontaires décédés en service commandé ne peuvent pas prétendre au titre de pupille de la nation. Il lui demande, en raison du dévouement sans réserve des soldats du feu, qu'une modification aux statuts des sapeurs-pompiers volontaires soit apportée afin que le titre de pupille de la nation soit accordé aux enfants des sapeurs-pompiers décédés en service, ce qui serait un juste et simple remerciement de la collectivité envers ceux qui ont donné leur vie à la nation.

Rapatriés (réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires).

11254. — 6 juin 1974. — M. François Bénard expose à M. le Premier ministre que l'unanimité semble s'être réalisée au cours de la récente campagne électorale présidentielle sur l'opportunité de liquider les dernières séquelles de l'affaire algérienne. Il lui demande si, dans le cadre du projet de loi que le Gouvernement se propose de déposer à cet effet avant la fin de la session parlementaire, il envisage d'évoquer outre les problèmes de l'indemnisation des rapatriés et de l'amnistie des personnes ayant fait l'objet de sanctions pénales ou disciplinaires pour des faits en relation avec les événements d'Algérie, celui de la réparation des préjudices, notamment de carrière (absence ou retard à l'avancement), subis en dehors de toute faute et de toute sanction par certains fonctionnaires civils et militaires, dont la situation n'a pas été redressée jusqu'à ce jour et qui pourrait, pendant un court délai, être examinée par une commission ad hoc présidée par un haut magistrat de l'ordre administratif.

Service national (soutien de famille : neveu).

11255. — 6 juin 1974. — M. Maujot du Gasset expose à M. le ministre de la défense qu'en vertu des règles en vigueur, un fils de famille, lorsqu'il peut être considéré comme le soutien indispensable de cette famille, à la possibilité d'être dispensé de service national. Il lui demande dans quelle mesure, lorsque les circonstances de fait le justifient, un neveu peut être considéré, lui aussi, comme soutien de famille et donc dispensé de service national.

Règlement judiciaire (paiement des créances résultant du contrat de travail : extension aux départements d'outre-mer de la loi du 27 septembre 1973).

11256. — 6 juin 1974. — M. Fontaine expose à M. le ministre du travail que la loi n° 73-1194 du 27 septembre 1973, tendant à assurer en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens le paiement des créances résultant du contrat de travail, ne peut pas s'appliquer dans les départements d'outre-mer du fait de la référence à l'article 1^{er}, de l'article L. 351-10 du code du travail qui lui-même se réfère à l'article 351-11 et à la convention du 31 décembre 1958 qui a créé le régime national interprofessionnel d'allocation spéciale aux travailleurs sans emploi du commerce et de l'industrie, lesquels textes n'ont pas été étendus aux départements d'outre-mer. Il lui demande de lui faire connaître s'il envisage de prendre les mesures appropriées pour que les départements d'outre-mer soient inclus dans le champ d'application de cette loi.

Armes nucléaires (suspension des expériences nucléaires dans le Pacifique).

11257. — 6 juin 1974. — M. Jean-Pierre Cot demande à M. le ministre de la défense s'il compte entreprendre cette année une nouvelle campagne d'expériences nucléaires dans le Pacifique. Il rappelle l'émotion soulevée aussi bien en France qu'à l'étranger par la campagne 1973 et demande s'il ne serait pas plus opportun, plus conforme à la morale internationale et au droit des gens, de suspendre les essais nucléaires.

Cour internationale de justice (participation de la France à la procédure engagée sur les essais nucléaires français).

11258. — 6 juin 1974. — M. Jean-Pierre Cot constate que le Gouvernement français a refusé de participer à la procédure engagée devant la Cour internationale de justice à propos de l'affaire des essais nucléaires (requête de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). Il demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne convient pas de revoir cette position et de participer aux débats sur le fond, afin de défendre les positions françaises conformément aux dispositions des statuts de la Cour internationale de justice. Une telle attitude, outre qu'elle marquerait le respect de la France pour la plus haute institution judiciaire mondiale, permettrait de défendre avec plus d'efficacité une thèse soutenue par le Gouvernement français dans cette affaire.

Droits de l'Homme (droit de recours individuel prévu par la convention européenne).

11259. — 6 juin 1974. — M. Jean-Pierre Cot demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne convient pas de souscrire au nom de la France la déclaration d'acceptation du droit de recours individuel, prévu par la convention européenne des Droits de l'Homme. Une telle initiative, complétant la ratification intervenue récemment, apporterait le témoignage de l'attachement de la France à un système effectif de protection internationale des libertés.

Cour internationale de justice (acceptation de sa juridiction obligatoire).

11260. — 6 juin 1974. — M. Jean-Pierre Cot demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne convient pas de souscrire, au nom de la France, une nouvelle déclaration d'acceptation de la juridiction obligatoire de la cour internationale de justice. Cette initiative renouvellerait avec la tradition interrompue jusqu'en 1973 de fidélité de la France au mécanisme de juridiction obligatoire.

Etablissements scolaires (travaux nécessités par le renforcement des normes de sécurité : participation financière de l'Etat).

11261. — 6 juin 1974. — M. Alain Vivien expose à M. le ministre de l'éducation que lors de la réalisation du C. E. S. Intercommunal de Brié-Comte-Robert en 1969-1970, les normes fixées par les services de l'éducation nationale ont été strictement respectées. Or, depuis les sinistres survenus à certains C. E. S., une visite de la commission départementale de sécurité a remis un rapport dans lequel elle exige des transformations importantes, en particulier

l'enclosonnement de tous les escaliers en remplaçant les portes existantes par des portes coupe-feu à fermeture automatique, la création d'une issue de trois unités de passage en face des escaliers centraux, la construction d'un deuxième escalier de secours au restaurant scolaire. Le devis estimatif de ces travaux s'élevait environ à 76 000 F, ce qui dépasse évidemment les possibilités financières des communes concernées. Il lui demande-sur quelle ligne budgétaire seront imputées les participations de l'Etat aux frais entraînés, dans les C. E. S. nationalisés ou non, par le renforcement de la sécurité.

Bâtiments agricoles (maintien des subventions aux bâtiments d'élevage : Haut-Rhin).

11262. — 6 juin 1974. — M. Hausherr expose à M. le ministre de l'agriculture que les instructions données dans la circulaire du 25 mars 1974, concernant un ajournement de toutes les subventions pour les bâtiments d'élevage, en dehors des zones délimitées pour la rénovation rurale, ont suscité une vive émotion parmi les éleveurs du département du Haut-Rhin. Ceux-ci ne comprennent pas qu'une telle mesure puisse intervenir étant donné les besoins importants qui se manifestent dans cette région, tant en matière de bâtiments d'élevage neufs que de transformations d'anciens bâtiments, et étant donné la conjoncture actuelle marquée par l'augmentation des coûts de la construction et la limitation de l'évolution des prix agricoles. Il ne peut être envisagé, pour satisfaire aux besoins, de recourir exclusivement aux prêts bonifiés, en raison des quotas insuffisants mis à la disposition du crédit agricole. Le plafond des prêts spéciaux d'élevage devait être de 250 000 F par projet. Dans le Haut-Rhin, le crédit agricole a été amené à les plafonner à 100 000 F. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que les subventions soient rétablies le plus rapidement possible dans le cadre de l'enveloppe régionale qui a été définie et afin que les quotas de prêts spéciaux correspondent aux besoins effectifs.

Allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (conditions de ressources : suppression de toute référence à l'obligation alimentaire).

11263. — 6 juin 1974. — M. Donnez demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il peut donner l'assurance que sera prochainement publié le décret d'application de l'article 13 de la loi de finances rectificative pour 1973 (loi n° 73-1128 du 23 décembre 1973) en vertu duquel les dispositions des articles L. 694 à L. 697 inclus du code de la sécurité sociale sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 1974 et, en conséquence, il n'est plus tenu compte, pour l'appréciation des ressources des requérants à l'allocation supplémentaire, de l'aide que sont susceptibles de leur apporter les personnes tenues à l'obligation alimentaire.

Notaires (responsabilité d'un notaire pour les fautes professionnelles ou personnelles de son prédécesseur).

11264. — 6 juin 1974. — M. François Bénard demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il peut lui préciser : 1° si un notaire peut être tenu pour responsable de la gestion de son prédécesseur et à ce titre, à réparation des fautes professionnelles ou personnelles, imputables à ce dernier ; 2° dans la négative, à qui incombe cette réparation.

Associations (limites du droit d'acquérir des biens en fonction du but de l'association).

11265. — 6 juin 1974. — M. Forens expose à M. le ministre de la justice qu'aux termes de l'article 6 (1) de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, celles-ci ne peuvent posséder que les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elles se proposent. Il demande si une association régulièrement déclarée à la préfecture de son siège social, publiée au Journal officiel, dont l'objet résulte de l'article 2 de ses statuts et ainsi conçu : « Cette association a pour objet la gestion d'une clinique privée. L'association pourra organiser et réaliser toute activité susceptible de répondre à son objet et en particulier acquérir tous les locaux et installations nécessaires à son activité, les moderniser ou les renouveler si besoin est, » peut acquérir un ensemble immobilier important à destination de clinique et d'habitation pour le personnel et, ce, sans avoir besoin d'une autorisation quelconque.

Etablissements scolaires (assimilation des surveillants généraux de lycée retraités aux conseillers principaux d'éducation).

11266. — 6 juin 1974. — M. Lavieille appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 juin 1973 mettant le Gouvernement dans l'obligation d'assimiler les surveillants généraux de lycée retraités dans le cadre des conseillers principaux d'éducation. En effet, dix mois après la parution de cet arrêté, aucune mesure d'application n'a encore été prise. Un décret rectificatif doit être publié au décret du 12 août 1970. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il n'estime pas devoir faire paraître dans un délai urgent les décisions d'application de l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 juin 1973.

Français à l'étranger

(agriculteurs du Maroc expropriés en août 1973).

11267. — 6 juin 1974. — M. Frèche expose à M. le ministre des affaires étrangères la situation des agriculteurs français du Maroc. Il lui rappelle sa réponse du 7 décembre 1973 à sa première question écrite n° 6742 sur ce sujet. Prenant compte de la première partie de la réponse concernant le rapatriement en France du prix de la dernière récolte, il note que, dans la seconde partie, M. le ministre indique que le « Gouvernement a bon espoir que la seconde phase des négociations pourra être engagée à une date rapprochée ». Cette seconde phase concerne les engagements pris et confirmés par le Maroc d'indemniser les agriculteurs déposés. Or il est à craindre que malgré la célérité voulue, ces négociations traînent en longueur comme le montre malheureusement le contentieux algérien. Cette phase de transition rend dramatique la situation des agriculteurs qui, surpris par le dahir royal du 2 mars 1973, étaient en âge de cesser leur vie active et ne peuvent par conséquent songer à se réinstaller en France dans l'agriculture. Ces personnes sont totalement démunies, leurs biens nationalisés. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre en matière de retraite ou d'aides diverses pour les personnes qui ne peuvent reprendre une vie active en France en attendant l'indemnisation prévue par le gouvernement marocain.

Chasse et pêche (date de fermeture de la chasse au gibier d'eau).

11268. — 6 juin 1974. — M. Bisson rappelle à M. le ministre de l'agriculture que la chasse au gibier d'eau se pratique depuis un temps immémorial du 14 juillet au 31 mars dans l'ensemble de la France (certains départements cependant réduisent un peu cette durée d'ouverture pour des circonstances locales). L'année dernière, sur proposition du conseil national de la chasse et de la faune sauvage, une décision a été prise par le ministère de l'environnement de réduire cette durée : l'ouverture n'a eu lieu que le dernier dimanche de juillet et la fermeture le 15 mars. Cette mesure avait été prise en raison des pertes que l'avifaune migratrice aurait subies en Afrique par suite de la sécheresse. Il avait été convenu que cette décision était prise à titre exceptionnel et temporaire et que rien ne s'opposait à ce que l'on revienne ensuite aux dates traditionnelles, s'il apparaissait que la reconduction de l'expérience ne s'imposait pas. Or, cette année, le comité technique du gibier d'eau institué auprès du conseil national de la chasse et de la faune sauvage, malgré l'opposition du président des chasseurs de gibier d'eau et de quelques représentants des chasseurs, a proposé de conserver la date du 15 mars comme date limite de fermeture et ceci malgré les promesses et les engagements pris en 1973. Cependant le gibier migrateur n'est pas en diminution et les observations faites ces dernières années où les oiseaux n'ont pas eu à souffrir d'hivers rigoureux le prouvent. Il lui demande, aucune raison ne le justifiant, de ne pas retenir la proposition présentée au sein du conseil national de la chasse et de la faune sauvage.

Fiscalité immobilière (charges déductibles : travaux d'amélioration d'une exploitation agricole effectués par un nu-proprétaire).

11269. — 6 juin 1974. — M. Cressard expose à M. le ministre de l'économie et des finances la situation de M. X., nu-proprétaire d'une ferme qu'il donne en location à un exploitant agricole, l'usufruit appartenant à la mère de M. X. Les locaux de cette exploitation étant en très mauvais état, la mère de M. X. étant dans l'impossibilité financière d'apporter au fermier les améliorations indispensables à ses conditions de vie, M. X. fit entreprendre à ses frais un certain nombre de travaux : goudronnage de la cour, modernisation des bâtiments d'exploitation (installation du chauffage central, d'une salle d'eau et des installations sanitaires). M. X. porta ses dépenses en déduction de ses revenus fonciers

pour les années correspondant aux travaux effectués. L'administration fiscale rejeta purement et simplement les déductions pour les motifs que ces travaux n'incombent pas au nu-proprétaire aux termes de l'article 605 du code civil, les seules grosses réparations étant déductibles à l'exclusion de toute amélioration. Il résulte de la position ainsi prise que le locataire ne pourrait espérer une amélioration de son logement qu'après le décès de l'usufruitier. Les dispositions en cause sont infiniment regrettables, c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui dire si la position de l'administration fiscale est justifiée et, dans l'affirmative, s'il envisage de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à un tel état de choses.

Commerçants et artisans (suppression du bilan pour les contribuables ayant opté pour le régime du bénéfice réel).

11270. — 6 juin 1974. — M. Inchauspé rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que l'option pour le régime du bénéfice réel simplifié est offerte aux contribuables depuis le 1^{er} janvier 1971 lorsque ceux-ci réalisent moins de 500 000 francs de chiffre d'affaires alors que ce régime est de droit commun pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 francs et 1 million de francs. Le succès limité que cette forme d'imposition a recueilli est dû, non seulement à la perte des avantages accordés aux forfaitaires, mais aussi à la complexité que le régime comporte au niveau des obligations des entreprises concernées. Cette complexité est telle qu'elle impose au chef d'une petite ou moyenne entreprise le recours à un professionnel, obligeant le versement d'honoraires représentant une charge particulièrement élevée. L'obstacle majeur à l'exercice de l'option réside dans l'obligation de produire un bilan annuel. Ce document ne peut supporter une simplification réelle. Au demeurant, le bilan n'est pas exigé par l'administration fiscale pour les deux premiers exercices de l'option et ne paraît pas être plus indispensable à compter de la troisième année puisqu'il ne participe pas à la détermination du montant du bénéfice imposable. Par ailleurs, les professions libérales ne sont nullement tenues par le code des impôts de produire un tel document et se bornent à déposer une déclaration présentant le montant global de leurs recettes brutes, diminué des dépenses professionnelles et des amortissements pour aboutir au revenu net imposable. Il apparaît que cette procédure pourrait être étendue aux petites et moyennes entreprises sans porter préjudice aux intérêts du Trésor et sans renoncer à l'objectif de faire supporter à chacun le poids des charges de l'Etat en fonction du revenu réel. Dans cette optique, la suppression du bilan paraît être la seule et véritable simplification qui puisse permettre aux artisans et commerçants d'opter pour ce régime fiscal qui est celui de l'avenir et de satisfaire aux obligations qui en découlent par leurs propres moyens. Parallèlement, et en considérant que la recherche d'une égalité fiscale devant l'impôt ne serait nullement entravée puisque le bilan ne concourt pas à l'élaboration du bénéfice, il apparaît inéquitable que les avantages de la décote accordés aux forfaitaires puissent être interdits à ceux-là qui optent pour le régime simplifié. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître l'accueil qui peut être réservé aux suggestions qu'il vient de lui exposer et qui peuvent se résumer dans la limitation des obligations au dépôt d'une déclaration portant les valeurs réelles de recettes, de dépenses et des amortissements à l'exclusion du bilan et du maintien des avantages du forfait, en particulier les décotes, au-delà du forfait.

I. N. S. E. E. (crédits de fonctionnement pour les dépenses engagées outre-mer).

11271. — 6 juin 1974. — M. Rivierez rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que les crédits nécessaires au fonctionnement de l'institut national de la statistique et des études économiques, tant en ce qui concerne les dépenses ordinaires que les dépenses en capital, sont inscrits à son budget. Il lui demande pour quelles raisons les dépenses de cet institut dans les départements d'outre-mer doivent être couvertes par les crédits inscrits à la section centrale du fonds d'investissements des départements d'outre-mer, F. I. D. O. M., et non pas par les crédits de son ministère comme cela aurait dû se faire.

Impôt sur le revenu (R. I. C.: déduction du revenu imposable de 1 p. 1000 au profit d'organismes d'intérêt général).

11272. — 6 juin 1974. — M. Sallé rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que les entreprises peuvent, en application de l'article 238 bis du code général des impôts, déduire de leur bénéfice imposable une somme égale à un 1 p. 1000 de leur chiffre d'affaires au profit d'organismes d'intérêt général, de carac-

tere éducatif, scientifique ou culturel. Il demande: s'il existe une évaluation, même approximative, du total des sommes déduites par les entreprises au titre de « 1 p. 1000 »; quel serait le montant total des crédits ainsi dégagés dans l'hypothèse où toutes les entreprises utiliseraient la disposition de l'article 238 bis du code général des impôts; quelles mesures l'administration fiscale a prises ou envisage de prendre pour faire mieux connaître aux intéressés la possibilité de déduction prévue à l'article 238 bis.

O. R. T. F. (émission de télévision: séquence du film « Toute une vie » de Lelouch le 17 mai 1974).

11273. — 6 juin 1974. — M. Montagne expose à M. le Premier ministre que, selon un témoignage digne de foi, émanant d'un groupe de parents, il a reçu l'information suivante: « 1° le vendredi 17 mai 1974, aux actualités télévisées de la deuxième chaîne, à 20 heures, a été projetée une séquence du film de Claude Lelouch, présenté au festival de Cannes, *Toute une vie*. 2° que parmi les nombreuses séquences de qualité que comporte cette œuvre, a été choisie celle montrant presque exclusivement un couple dans un lit, la caméra s'attardant sur le visage de la femme défigurée sous l'effet d'un violent plaisir, suivie d'un fondu enchaîné montrant les souffrances de l'accouchement ». Si ces faits sont exacts, ainsi qu'il le paraît bien, il lui demande comment les responsables de la deuxième chaîne ont pu sélectionner plus particulièrement cette scène pour la montrer à l'heure où de très nombreux enfants regardent la télévision. Recevant la vive protestation de parents ayant reçu cette émission en compagnie de leurs enfants, il a appris des mêmes parents que, partisans d'une éducation sexuelle précoce, ils estiment avoir le droit de penser qu'elle ne peut être réussie qu'en choisissant des films présentant l'amour comme une réalité naturelle heureuse et non l'occasion d'images traumatisantes pour des enfants de dix ans.

Commerce de gros (conditions restrictives d'attribution des prêts du F. D. E. S.)

11274. — 6 juin 1974. — M. Pierre Lelong rappelle à M. le ministre du commerce et de l'artisanat qu'une récente décision de son prédécesseur promet aux commerçants grossistes indépendants, dans le secteur alimentaire, de bénéficier de prêts spéciaux du F. D. E. S. en vue d'édifier des grandes surfaces de vente au détail, à condition qu'il s'agisse de projets atteignant au moins 1 million de francs. Il lui demande de lui indiquer les raisons pour lesquelles des facilités financières identiques ne sont pas accordées aux grossistes qui souhaitent développer leur propre activité et ont besoin de financer, par exemple, des entrepôts. Ce genre d'investissement, en effet, ne peut être actuellement financé que par le recours à des prêts du crédit national dont les taux sont beaucoup moins intéressants que ceux du F. D. E. S.

Bouilleurs de cru (dégagements à la législation en faveur des anciens d'A. F. N.).

11276. — 6 juin 1974. — M. Maujouan du Gasset rappelle à M. le Premier ministre qu'il avait été question d'accorder aux jeunes gens ayant accompli leur service militaire en Algérie ou plus généralement en Afrique du Nord des dérogations à la législation des bouilleurs de cru. Il lui demande où en est ce dossier.

Bouilleurs de cru (assouplissement de la législation dans un but vétérinaire).

11277. — 6 juin 1974. — M. Maujouan du Gasset expose à M. le ministre de l'agriculture que les agriculteurs, notamment les éleveurs, ont souvent besoin, dans un but vétérinaire, d'alcool. Il lui demande s'il n'envisagerait pas d'assouplir la réglementation sur les bouilleurs de cru en faveur des exploitations agricoles, suivant des modalités à déterminer.

Travailleurs étrangers (refus de naturalisation motivé par des activités syndicales).

11278. — 6 juin 1974. — M. Jans expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, la situation faite à un travailleur immigré de nationalité tunisienne qui n'a pu obtenir sa naturalisation. Les frères et sœurs de l'intéressé l'ont obtenue dans des délais très brefs, tandis que lui-même, dont les enfants sont de nationalité française, en est à son troisième refus. Ces refus lui sont opposés

parce qu'il est syndiqué, qu'il a des responsabilités et des activités syndicales dans l'entreprise où il travaille. Sachant que de nombreux rejets ont été également signifiés à d'autres travailleurs immigrés pour des raisons identiques relevant d'une discrimination, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour faire cesser ces mesures préjudiciables, le droit syndical étant reconnu depuis longtemps pour tous les travailleurs, y compris pour les travailleurs immigrés.

Z. A. C. (délai excessif nécessaire à la création d'une Z. A. C. à Levallois-Perret).

11279. — 6 juin 1974. — Dans une lettre adressée aux maires, datée du 12 mai 1974, M. Giscard d'Estaing alors candidat à la présidence de la République déclarait : « Certes, la tutelle administrative a été notablement allégée au cours des dernières années ; elle peut l'être encore. Mais tendent parfois à s'y substituer des formes insidieuses de contrainte, par exemple dans le domaine des activités sociales et dans celui des équipements où la complexité des procédures et des circuits administratifs, les excès de certaines bureaucraties, peuvent se traduire par une perte réelle de liberté ». A ce sujet, M. Jans attire l'attention de M. le ministre de l'équipement sur le fait que la commune de Levallois-Perret dans le département des Hauts-de-Seine a commencé ses démarches pour la création d'une zone d'aménagement concerté le 7 mars 1966 ; que l'arrêté de création de la Z. A. C. a été signé le 8 octobre 1970 ; que le plan d'aménagement de zone (P. A. Z.) a été approuvé le 30 mars 1971 et que depuis cette date, la commune ne peut obtenir l'approbation du dossier de réalisation car, à chaque instant, il lui est opposé un nouvel obstacle. Cette situation est lourde de conséquences aussi bien pour les familles qui attendent un logement, que pour les finances de la commune. Il lui demande s'il ne pense pas qu'un délai de huit ans pour obtenir la création d'une Z. A. C. n'est pas trop long, et quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation.

Constructions scolaires (construction d'un C. E. S., rue Danton, à Levallois-Perret).

11280. — 6 juin 1974. — M. Jans attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur le retard apporté à la construction du C. E. S. au 77, de la rue Danton, à Levallois. La commune a obtenu l'agrément pour l'acquisition du terrain le 31 mars 1969 ; elle a obtenu une subvention de 3 322 914 francs pour une dépense totale de 6 884 564 francs ; l'acte d'acquisition a été signé le 30 mai 1969. L'arrêté ministériel portant création du C. E. S. a été signé le 10 octobre 1972 avec effet en septembre 1971 ; depuis, des baraquements provisoires n'offrant aucun confort pour les études et très peu de sécurité ont été installés pour ouvrir le C. E. S. Il lui demande à quelle date son ministère envisage la construction de ce C. E. S. et ce que deviendra le C. E. S. provisoire pendant la construction. Il lui demande si la nationalisation d'un C. E. S. provisoire peut être décidée et dans le cas contraire, quelle aide pourrait apporter l'Etat à une commune qui n'est en rien responsable de la situation provisoire de son C. E. S. et qui cependant ne pourra profiter de la nationalisation.

Salariés agricoles (salariés des entreprises horticoles de la région parisienne : amélioration de leur situation).

11281. — 6 juin 1974. — M. Kalinsky attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation particulière des salariés des entreprises horticoles de la région parisienne, particulièrement nombreux dans le Val-de-Marne, qui relèvent pour la législation du travail du code rural alors qu'ils résident dans une région urbanisée ou en voie d'urbanisation rapide. Il en résulte une grave disparité dans la situation de ces salariés pénalisés sur le plan des rémunérations, de la durée du travail, de la prime de transport et de la couverture des risques maladie et vieillesse. Ces disparités sont d'autant plus sensibles que ces salariés agricoles doivent faire face à des dépenses sensiblement égales à celles des autres salariés tant pour leur logement que pour leurs déplacements. Il lui demande en conséquence, s'il n'entend pas mettre fin à cette situation en prenant notamment les mesures suivantes en faveur des salariés des entreprises horticoles : 1° paiement des heures supplémentaires majorées de 25 p. 100 au-delà de la quarantième heure, de 50 p. 100 au-delà de la quarante-huitième heure par semaine et majoration de 100 p. 100 pour les heures travaillées le dimanche et les jours fériés ; 2° versement d'une prime de transport à tous les salariés, quelle que soit l'importance du trajet domicile-travail, dans les mêmes conditions que pour les salariés de l'industrie ; 3° couverture des risques maladie et vieillesse dans les mêmes conditions que pour les salariés du régime général.

Santé scolaire (infirmières scolaires et universitaires : maintien et restructuration du corps).

11282. — 6 juin 1974. — M. Villon signale à M. le Premier ministre qu'un projet de décret, préparé par le précédent gouvernement pour reclasser les infirmières scolaires et universitaires dans la catégorie B prévoyait la mise en extinction au 1^{er} octobre de cette année du corps des infirmières scolaires et universitaires et le remplacement par un personnel temporaire détaché des hôpitaux. Il attire son attention sur les conséquences graves qu'aurait la mise à exécution d'un tel projet pour les 12 millions d'élèves et d'étudiants de notre pays. Vue la pénurie d'infirmières par rapport aux besoins normaux des hôpitaux ce projet signifierait la liquidation totale du service de santé scolaire et de ce fait le renoncement de l'Etat à accomplir ses obligations de protection de la santé de la jeunesse scolaire et étudiantine tant en ce qui concerne les soins immédiats à apporter en cas de malaises, de début de maladie ou d'accident qu'en ce qui concerne la prévention d'épidémies ou de maladies à évolution lente. Une telle mesure n'apporterait pas d'économie réelle à la collectivité nationale puisque prévenir vaut mieux que guérir et des citoyens diminués par la maladie ou par des séquelles d'accidents soignés trop tard, sont à la charge de la société au lieu de produire. Et même si une telle économie matérielle était réelle, elle ne pourrait se justifier au regard des malheurs causés par la liquidation du service de santé scolaire. Aussi il lui demande s'il n'estime pas devoir empêcher la mise en extinction des corps d'infirmières scolaires et universitaires et promouvoir à l'éducation nationale la restructuration d'un véritable service de santé scolaire et universitaire.

Ordures ménagères (Romainville : reconstruction et financement de l'usine d'incinération).

11283. — 6 juin 1974. — M. Goubler demande à M. le ministre de l'industrie s'il veut bien réexaminer le dossier concernant la reconstruction d'une usine d'incinération des ordures ménagères à Romainville, remise en cause à plusieurs reprises pour des raisons techniques et financières. Il lui signale qu'au moment où se posent d'importants problèmes d'énergie, de matières premières, d'environnement, ce dossier devrait faire l'objet de la part du Gouvernement d'une étude approfondie avec la volonté d'y trouver une solution. La destruction rapide des ordures ménagères, la récupération de nombreux matériaux, l'utilisation de l'énergie produite et des résidus seraient d'une utilité certaine pour l'économie du pays. Il insiste sur le fait que le volume des ordures ménagères ne cesse de croître et qu'il devient de plus en plus difficile, voire impossible de s'en débarrasser dans des décharges qui risquent d'être des sources de pollution des nappes souterraines et cela devient de plus en plus cher en raison de leur éloignement du lieu de collecte, avec comme conséquences un accroissement de la circulation de véhicules de fort tonnage dans la périphérie, ce qui met en évidence le caractère d'utilité publique et éminemment national de la construction de telles usines par un service du traitement industriel des résidus urbains (T.I.R.U.). En conséquence il demande que des crédits d'Etat soient mis à la disposition de l'E.D.F.-T.I.R.U. pour que l'usine de Romainville soit reconstruite en application d'ailleurs des prévisions du 6^e Plan. Il propose que la récupération de la T.V.A. prévue dans le cas de reconstruction d'usines permette de débiter immédiatement les travaux, que toutes les techniques modernes qui éliminent les nuisances (réfrigérants secs, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.) soient mises en œuvre. Il lui demande enfin instamment de lui faire savoir sa position sur toutes ces questions.

Instituteurs et institutrices (indice de traitement d'une institutrice chargée d'école maternelle à classe unique).

11284. — 6 juin 1974. — M. Bordu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur la situation d'une institutrice chargée d'école maternelle à classe unique. Il s'étonne que l'on refuse à cette institutrice l'indice de traitement attribué aux chargés d'écoles à classe unique, sous prétexte qu'elle exerce dans une école maternelle. Il demande quelles mesures seront prises rapidement pour mettre un terme à cette mesure discriminatoire.

Bourses d'enseignement (enseignement secondaire : élargissement des conditions d'octroi).

11286. — 6 juin 1974. — M. Bordu demande à M. le ministre de l'éducation s'il lui semble admissible qu'une famille, n'étant pas imposée sur le revenu, se voit refuser les bourses d'étude pour ses enfants, dont l'un est en sixième et l'autre en troisième de C.E.T. Si cette chose est admissible par les règlements actuel-

lement en vigueur, alors il faut convenir que s'exerce ainsi une véritable discrimination par l'argent pour des enfants qui obtiennent cependant de bonnes notes, se voient refuser le droit à l'instruction et à l'apprentissage. Souhaitant une réponse susceptible de porter remède à une telle situation, il lui demande quelles mesures il sera amené à prendre en cette circonstance.

Santé scolaire (infirmières scolaires et universitaires : maintien et restructuration du corps).

11287. — 6 juin 1974. — **M. Jean Briane** expose à **Mme le ministre de la santé** que d'après certaines informations, le Gouvernement envisagerait la mise en extinction, à compter du 1^{er} octobre 1974, des corps des infirmières scolaires et universitaires qui comptent actuellement 3 650 infirmières et leur remplacement par un personnel temporaire détaché des hôpitaux. Il attire son attention sur les conséquences très graves qu'entraînerait la mise en œuvre d'un tel projet en ce qui concerne la santé de 12 millions d'élèves et d'étudiants. Les infirmières scolaires et universitaires jouent un rôle irremplaçable dans le milieu scolaire et universitaire en raison des risques de toute nature auxquels sont soumis les élèves et étudiants et de la surveillance qui doit être exercée, ainsi que de la nécessité de faire face à certaines situations relativement graves. Il lui demande quelles sont ses intentions à l'égard de ce projet et si elle n'envisage pas de prendre toutes mesures utiles pour éviter la mise en extinction des corps d'infirmières scolaires et universitaires et permettre à celle-ci de remplir pleinement leur rôle auprès des élèves et étudiants.

Pensions de retraite civiles et militaires (assiette servant à la liquidation des pensions des agents de l'Etat).

11288. — 6 juin 1974. — **M. Bouvard** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'en vertu du décret n° 72-1229 du 29 décembre 1972, à compter du 1^{er} janvier 1973, le salaire de base servant au calcul des pensions de vieillesse est le salaire annuel moyen correspondant aux cotisations versées au cours des dix années civiles d'assurance dont la prise en considération est la plus avantageuse pour l'assuré. Cette mesure a été étendue aux assurés du régime des assurances sociales agricoles par le décret n° 73-403 du 27 mars 1973. Cependant, en ce qui concerne les pensions de retraite des fonctionnaires civils de l'Etat, les émoluments de base sont constitués par les derniers émoluments soumis à retenue perçus par le fonctionnaire pendant les six derniers mois précédant la cessation des services. L'article L. 15, 4^e alinéa, du code des pensions civiles et militaires de retraite prévoit bien que la pension peut être calculée sur la base des émoluments soumis à retenue afférents à un grade détenu pendant quatre ans au moins au cours des quinze dernières années d'activité, lorsqu'ils sont supérieurs à ceux perçus au moment de l'admission à la retraite. Mais en vertu de l'article R. 29 dudit code, tout fonctionnaire désirant bénéficier de ce régime doit en faire la demande, sous peine de forclusion, dans le délai d'un an à compter de la date à laquelle l'emploi supérieur a cessé d'être occupé. Cette condition n'est pas connue de la plupart des fonctionnaires susceptibles de bénéficier des dispositions de 4^e alinéa de l'article L. 15. Elle a ainsi pour effet de rendre ces dispositions à peu près inopérantes. Il lui demande s'il n'estime pas opportun de faire disparaître cette anomalie en prenant les mesures nécessaires pour que la possibilité offerte aux fonctionnaires par l'article L. 15, 4^e alinéa, du code soit effectivement appliquée et que les agents de l'Etat ne se trouvent pas désavantagés à cet égard par rapport aux salariés du régime général de sécurité sociale.

Police nationale (revendications de l'amicale des retraités des Bouches-du-Rhône en matière de pensions de retraite).

11289. — 6 juin 1974. — **M. Loo** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur la motion adoptée le 16 mars 1974 par l'Assemblée générale de l'amicale des retraités de la police nationale des Bouches-du-Rhône. Il lui fait observer que les intéressés ont demandé notamment : 1° la mensualisation des pensions ; 2° l'intégration totale de l'indemnité de résidence dans le traitement soumis à retenue pour pension ; 3° l'intégration dans les mêmes conditions de la prime de sujétions spéciales ; 4° l'application sans restriction de la loi du 8 avril 1957 à tous les retraités admis à faire valoir leurs droits à pensions avant le 1^{er} janvier 1957 ; 5° l'abrogation de l'article 2 de la loi n° 64-1339 du 26 décembre 1964, portant réforme du code des pensions civiles et militaires à compter du 1^{er} décembre 1964 ; 6° la fixation à 75 p. 100 de la pension de réversion pour les veuves ; 7° la péréquation intégrale des pensions par la suppression des échelons exceptionnels ou fonctionnels et leur trans-

formation en échelons normaux dans le déroulement de carrière et l'application aux retraités des grades nouveaux à tous ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté prévues par les nouveaux statuts ; 8° le calcul de la pension sur l'indice attribué au fonctionnaire le jour de son admission à la retraite, sans clause de temps minimal ; 9° l'allègement fiscal et le bénéfice de l'abattement de 30 p. 100 au lieu de 20 p. 100 sur les revenus imposables de la pension ; 10 p. 100 l'attribution aux veuves d'un capital décès représentant le montant d'un trimestre de pension.

Transports scolaires (responsabilité intermédiaire des organisateurs et enseignants).

11290. — 6 juin 1974. — **M. Labarrère** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** que dans beaucoup de communes des ramassages scolaires sont organisés soit par le conseil général soit par les syndicats communaux, soit par des communes, soit encore par les associations de parents d'élèves. Il n'existe malheureusement pas toujours une concordance parfaite d'horaire entre la fin des classes et l'arrivée du car de ramassage. Ce décalage peut être plus ou moins important suivant les circonstances. En conséquence il lui demande si : 1° dans le cas où un enfant serait l'objet d'un accident entre le moment où il a quitté la classe et le moment où il a été pris en charge dans l'autobus, le maire de la commune où a eu lieu le ramassage, le responsable du ramassage (conseil général, syndicat de commune ou association des parents d'élèves) peut être mis en cause ; 2° si on peut prétendre que c'est le directeur d'école qui doit assurer la surveillance des enfants jusqu'au moment où ils sont pris en charge par le car de ramassage.

Impôt sur le revenu (B. I. C. et salaires : double imposition de l'intéressement servi par un entrepreneur à ses enfants majeurs salariés de son entreprise).

11292. — 6 juin 1974. — **A. Pujol** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'un contribuable qui exerce une activité industrielle sous forme d'entreprise individuelle avec l'aide de son épouse et de trois de ses enfants majeurs exerçant respectivement les fonctions de directeur commercial, directeur technique et directeur administratif. Les trois enfants ont la qualité de salariés ; leurs rémunérations donnent lieu au paiement des différentes cotisations sociales et sont déclarées par les intéressés à l'impôt sur le revenu dans la rubrique des salaires. La rémunération de chacun d'eux comprend une partie fixe réglée mensuellement et une partie variable déterminée forfaitairement mais sans règle précise, en fonction des résultats de l'entreprise. Le règlement de cet intéressement est fait irrégulièrement au fur et à mesure des possibilités de la trésorerie, le solde étant porté en compte courant. A la suite d'un contrôle fiscal et par référence à l'article 29 de la loi du 12 juillet 1965 une partie des rémunérations variables a été réintégrée dans les résultats de l'entreprise. L'administration précise « qu'il est permis de supposer que les liens affectifs et d'intérêts sont la cause des avantages consentis aux bénéficiaires par rapport aux autres salariés de l'entreprise ». Par suite de ce rejet, les rémunérations qui ont déjà supporté toutes les charges sociales (environ 10 p. 100) et qui ont été imposées au nom des enfants au taux effectif de 43,20 p. 100 (60 p. 100 sur 72 p. 100) vont à nouveau être imposées au nom de leur père au taux de 60 p. 100. Cette nouvelle imposition fait manifestement double emploi avec la première, le vérificateur a rejeté la demande de révision des impositions sollicitées par les enfants. Il lui demande : 1° s'il est possible qu'une même rémunération soit soumise deux fois à l'impôt sur le revenu, le taux d'imposition final ressortant à plus de 100 p. 100 ; 2° si ce qui est considéré comme une libéralité pour justifier l'imposition du père peut vraiment être considéré comme un salaire pour maintenir l'imposition du fils.

Assurance-vieillesse (prise en compte pour le calcul de la retraite des exploitants et salariés agricoles des années de guerre ou de captivité).

11293. — 6 juin 1974. — **M. Juila** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les fonctionnaires bénéficient, pour le calcul de la retraite, d'annuités supplémentaires correspondant au temps passé sous les drapeaux en temps de guerre ou en captivité au titre de prisonniers de guerre. Il lui demande s'il n'estime pas équitable que des dispositions similaires interviennent au bénéfice des exploitants et salariés agricoles, anciens combattants ou anciens prisonniers de guerre afin que ces mêmes périodes se traduisent par des points supplémentaires entrant dans le calcul de leur retraite et bonifiant, de ce fait, celle-ci.

D. O. M. (implantation en Guyane de certains services du rectorat de l'Académie des Antilles et de la Guyane).

11294. — 6 juin 1974. — **M. Rivierez** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** que, par décret n° 74-563 du 24 mai 1974, le siège du rectorat de l'Académie des Antilles et de la Guyane a été fixé à Fort-de-France et le siège de sa chancellerie à Pointe-à-Pitre, et lui demande quels services de ce rectorat pourront être implantés en Guyane française dans le cadre « de la politique gouvernementale d'implantation des différents services publics dans ces trois départements d'outre-mer, ayant elle-même pour objectif un développement rationnel et harmonisé de ces trois départements, comme il le rappelait dans sa correspondance du 24 avril 1974 en réponse à la transmission d'un vœu du conseil général de la Guyane demandant que le siège du rectorat des Antilles et de la Guyane soit installé à Cayenne.

O. R. T. F. (situation de certains téléspectateurs : adoption des programmes et réduction de la redevance).

11296. — 6 juin 1974. — **M. Besson** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de certaines minorités qui, comme les travailleurs immigrés ou les sourds-muets, ne peuvent — faute de programmes spécifiques — bénéficier normalement des émissions radio-télévisées de l'O. R. T. F. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de remédier à cet état de fait, d'une part en réalisant des programmes adaptés (en langues étrangères, accompagnés de traductions ou spécifiques pour les mal-entendants, par exemple), d'autre part en consentant aux intéressés une réduction sensible du montant de la redevance O. R. T. F.

Zones de montagne

(indemnités spéciales : répartition par départements).

11297. — 6 juin 1974. — **M. Besson** demande à **M. le ministre de l'agriculture** à quelles sommes respectives pourront prétendre — au titre de la répartition des 200 millions de francs inscrits au budget de 1974 pour le financement des « indemnités spéciales montagne » — chacun des départements comprenant des communes classées en « zone de montagne ».

Equipements publics (montant des crédits affectés, par département ministériel, aux équipements de catégorie II et III).

11298. — 6 juin 1974. — **M. Besson** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il peut lui préciser, par département ministériel, à combien s'élève chaque année les investissements pour les équipements de catégories II ou III qui résultent de « reliquats de crédits » ou de « dotations exceptionnelles » ouverts par les ministères eux-mêmes au lieu de relever de la programmation normale des crédits d'équipements, programmation normale sur laquelle l'avis des conseils généraux est requis depuis 1970 et celui des conseils régionaux depuis 1974.

Versement représentatif de la taxe sur les salaires.

11299. — 6 juin 1974. — **M. Besson** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, que, jusqu'à la suppression de la taxe locale, les nombreuses communes qui ne bénéficiaient pas d'une attribution directe recevaient d'un fonds de péréquation une somme forfaitaire par habitant, la population dite « comptée à part » (hôpitaux, internats, casernes, etc.), ouvrant les mêmes droits que la population dite « municipale ». Il lui demande s'il peut lui préciser comment il est tenu compte — avec le V. R. T. S. — de la population « comptée à part » dans le calcul du montant de l'attribution dite de « répartition » basée sur la pression fiscale sur les ménages, en illustrant si possible sa réponse à l'aide d'un exemple simple d'une commune dans laquelle la population « comptée à part » pourrait être égale à la population « municipale ».

Maisons de retraite et hospices (prise en charge par un organisme social de la partie soins du prix de journée).

11300. — 6 juin 1974. — **M. Maujouban du Gasset** expose à **M. le ministre de la santé** que, dans le prix de journée établi pour les maisons de retraite et hospices, il y a deux éléments : une partie hôtelière, et une partie soins. Il lui demande s'il ne considérerait pas comme normal que l'élément soins soit pris en charge par la sécurité sociale ou tout autre organisme assurant le risque santé, à l'intéressé.

Electrification rurale (retard enregistré dans l'équipement).

11301. — 6 juin 1974. — **M. Cornet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le retard enregistré au cours de ces dernières années, en matière d'électrification rurale. Il lui signale, en particulier, que la desserte rurale est très mal irriguée compte tenu, notamment, des nouveaux usages de l'électricité souvent encouragés par l'E. D. F. elle-même, et que les renforcements sont trop limités et devraient être beaucoup plus denses, un H 61 pour trois ou quatre exploitations par exemple. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour rattraper le retard accumulé.

Vignette automobile (obligation d'acquitter cette taxe à chaque changement de véhicule au cours d'une même année).

11302. — 6 juin 1974. — **M. Cornet** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'un propriétaire qui change de véhicule en cours d'année se voit obligé de payer à nouveau la taxe différentielle sur les véhicules automobiles et que, de ce fait, cette taxe peut être réglée plusieurs fois par un même propriétaire qui utilise toujours un seul véhicule. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de reconsidérer cette réglementation qui pénalise ceux que leur profession conduit à changer de véhicule plusieurs fois par an.

Lotissement (distinction souhaitable entre propriétaires fonciers lotisseurs occasionnels et lotisseurs professionnels pour le paiement de la T. V. A.).

11303. — 6 juin 1974. — **M. Cornet** signale à **M. le ministre de l'économie et des finances** que les services fiscaux semblent considérer comme des lotisseurs professionnels les propriétaires fonciers qui vendent des parcelles de terrain à bâtir prises sur un plus grand terrain leur appartenant dont ils ont aménagé le lotissement. Ils lui réclament, de ce fait, de se soumettre à la réglementation compliquée des professionnels assujettis au régime de la T. V. A. Il lui demande si ces propriétaires, s'ils ne sont en réalité que des lotisseurs occasionnels (et non professionnels) ne lotissent que des terrains qui étaient exploités par des agriculteurs et qui ne sont devenus « à bâtir » que par suite de l'urbanisation générale, ne pourraient pas être dispensés des formalités auxquelles sont soumis les lotisseurs professionnels (qui achètent pour lotir) puisque la T. V. A. et les impôts éventuels sur la plus-value sont perçus à l'occasion ou à la suite des formalités consécutives aux actes de mutation de chaque parcelle vendue.

Assurance vieillesse

(femmes : majoration de deux annuités par enfant).

11304. — 6 juin 1974. — **M. Seitlinger** expose à **M. le ministre de la santé** que le Gouvernement, lors du conseil des ministres du 26 septembre 1973, s'était engagé à saisir rapidement le Parlement d'un projet de loi attribuant aux femmes assurées une majoration d'assurance de deux années par enfant, même lorsque l'assurée n'a élevé qu'un enfant. Il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quels délais ce projet de loi sera examiné par le Parlement.

Impôt sur le revenu (B. I. C., bénéfice réel : allongement du délai de déclaration du bénéfice réel lors de la cessation d'activité).

11305. — 6 juin 1974. — **M. Sudreau** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'aux termes de l'article 201-3 du code général des impôts les contribuables non assujettis au forfait sont tenus, en cas de cessation d'une entreprise industrielle, artisanale ou commerciale, de faire parvenir à l'administration, dans un délai de 10 jours, la déclaration de leur bénéfice réel accompagné d'un résumé de leur compte de pertes et profits. Compte tenu des difficultés auxquelles se heurtent les intéressés pour réunir, dans ce court laps de temps, tous les renseignements nécessaires, il lui demande s'il ne pourrait être envisagé d'allonger sensiblement le délai susvisé.

Téléphone (réduction de tarif pour les handicapés).

11306. — 6 juin 1974. — **M. Barrot** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de certains handicapés moteurs pour lesquels le téléphone est un moyen absolument indispensable en priorité de communication avec les autres. Ne pourrait-on pas,

dans le cadre politique de promotion et d'insertion des handicapés moteurs, prévoir certaines réductions de tarif pour les handicapés. Cette mesure serait de nature à améliorer très sensiblement la vie quotidienne des Intéressés. Il lui demande en conséquence si une étude ne pourrait pas être entreprise sur ce sujet.

Enseignants (indemnité de doctorat: rétablissement en faveur des enseignants titulaires du second degré déjà en fonctions en 1946).

11307. — 6 juin 1974. — M. Frédéric-Dupont signale à M. le ministre de l'éducation la situation désavantageuse qui est résultée pour les enseignants du second degré, titulaires du doctorat, de l'application stricte du statut de la fonction publique à partir de 1947. Ces enseignants bénéficiaient depuis 1921 d'une indemnité de doctorat soumise depuis 1933 à retenue pour pension. Cette indemnité a été purement et simplement supprimée, leur causant ainsi un grave préjudice matériel. Or dans le même temps pour compenser une perte analogue, l'Etat a créé au profit des professeurs bi-admissibles à l'agrégation ou que leurs homologues contractuels. Il lui demande s'il ne serait pas possible de revoir la situation des enseignants possesseurs d'un doctorat déjà en fonctions en 1945 afin de les faire bénéficier d'une mesure de compensation de la perte de leur indemnité, comme cela a été fait pour d'autres catégories.

Élevage (contrats d'élevage: inclusion de la viande de bœuf de catégorie N).

11308. — 6 juin 1974. — M. d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les difficultés que rencontrent les agriculteurs pour écouler leur production à un prix susceptible de couvrir leurs charges de production. Dans certaines régions et la Basse-Normandie en particulier, le bœuf de catégorie N (catalogue de France) n'a pas été retenu dans les contrats d'élevage. Or, 70 p. 100 de la production de bœufs dans cette région est écoulée dans cette catégorie, d'ailleurs fort appréciée par les circuits commerciaux. Il lui demande quelles mesures il pourrait envisager pour inclure la catégorie N dans les contrats d'élevage. Il lui demande également, alors qu'il est question de ne plus accorder de prime au veau mâle semi-fini de plus de six mois, issu du troupeau laitier, s'il accepterait le maintien des modalités en vigueur ces dernières années.

Emploi (dépôt de bilan d'une entreprise d'installations électriques: remise en activité).

11309. — 6 juin 1974. — M. Virgile Barel expose à M. le ministre du travail qu'il a reçu à Nice les ouvriers de l'agence des Alpes-Maritimes de l'entreprise d'installations électriques Milde-Massot-Didier, dont le siège social est à Paris (17^e), 60, rue Desrenaudes. Cette société a déposé son bilan ainsi que l'a annoncé l'O. R. T. F. le 28 mai dernier, laissant ainsi dans une très pénible situation les 850 ouvriers des huit agences de France et des deux filiales de Monaco et Abidjan et en particulier les soixante-huit ouvriers de l'agence de Nice rencontrés. Ces travailleurs admettent d'autant moins l'arrêt de la production que le carnet de commande est rempli pour plusieurs mois, commandes émanant d'une clientèle privée et d'entreprises du secteur nationalisé et public. Ils réclament la reprise du travail. Il lui demande s'il n'entend pas prendre des mesures immédiates pour le redémarrage de l'activité de la firme Milde-Massot-Didier.

Construction (aide financière de l'Etat: critères d'octroi).

11310. — 6 juin 1974. — M. Kalinsky attire l'attention de M. le Premier ministre sur la discrimination qui résulte de l'application de la circulaire signée le 22 mars 1972 par M. Chalandon pour refuser l'aide financière de l'Etat aux constructions « qui ne concourent en rien au développement harmonieux de l'agglomération » par opposition à celles « qui jouent à cet égard un rôle positif ». L'application d'un tel critère, extrêmement vague et subjectif, est nécessairement arbitraire. Qui pourra apprécier objectivement les constructions susceptibles de concourir au « développement harmonieux » d'une ville et ne peut-on penser que des avis divergents puissent légitimement s'exprimer sur cette question. C'est ainsi qu'il paraît pour le moins exagéré de considérer qu'une maison individuelle située dans une zone de bruit faible à proximité d'un aéroport et qui, de ce fait, a reçu une autorisation de construire conformément à la circulaire du 30 juillet 1973, joue un « rôle négatif » dans la vie d'une agglomération. S'agissant de zones urbanisées depuis longtemps, la construction de logements unifamiliaux sur les parcelles non bâties peut au contraire jouer un rôle essentiel pour l'équilibre et le renouvellement nécessaire du tissu urbain. Cette mesure constitue en outre une véritable spoliation pour les familles ayant acquis un terrain constructible pour y édifier leur résidence principale sans avoir été informées que l'aide de l'Etat pouvait leur être refusée en raison de la localisation de ce terrain. De ce fait, des familles aux revenus modestes se trouvent dans l'impossibilité pratique d'accéder à la propriété tandis que l'aide de l'Etat, qui leur serait indispensable, est accordée à des opérations à but lucratif conduites par des promoteurs privés. Il lui demande s'il n'entend pas mettre fin à une telle situation en réservant en priorité l'aide financière aux familles disposant de ressources modestes et en abrogeant les discriminations introduites par la circulaire du 22 mars 1972 qui contredisent les dispositions de la circulaire du 30 juillet 1973 autorisant les constructions dans les zones de bruit faible.

Rectificatifs.

I. — Au *Journal officiel*, Débats, Assemblée nationale, du 25 mai 1974.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 2239, 1^{re} colonne, 26^e ligne de la réponse de M. le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, à la question n° 6481 de M. Voilquin, au lieu de: « sur les fermetures de voies ferrées d'Alsace, Centre... », lire: « sur les fermetures de voies ferrées secondaires. Les premiers schémas régionaux seront entrepris dans les régions d'Alsace, Centre, Limousin... ».

II. — Au *Journal officiel*, Débats, Assemblée nationale, du 31 mai 1974.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

1° Page 2359, 1^{re} colonne, question de M. Cousté à M. le ministre des affaires étrangères, au lieu de: « n° 10045... », lire: « n° 10047... ».
 2° Page 2390, 1^{re} colonne, question de M. Gilbert Schwartz à M. le ministre des armées (anciens combattants et victimes de guerre), au lieu de: « n° 1382... », lire: « n° 1392... ».
 3° Page 2431, 2^e colonne, question de M. Fignlon à M. le ministre de l'éducation nationale (jeunesse et sports), au lieu de: « n° 7845... », lire: « n° 8845... ».